

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-227700010-20220617-lmc100000023887-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 24/06/2022

Réception Préfet : 24/06/2022

Publication RAAD : 24/06/2022

Procès-Verbal

**Séance publique
du
Conseil départemental
du
8 avril 2022**

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE SEINE-ET-MARNE
SÉANCE PUBLIQUE DU 08 AVRIL 2022

-:-

Ordre du jour/État de présences/État des votes

L'an 2022, le vendredi 8 avril de 9h30 à 11h40, conformément à la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, le Conseil départemental s'est réuni en l'Hôtel du département sous la présidence de Monsieur Jean-François PARIGI, Président du Conseil départemental.

Il est rappelé que la loi susvisée prévoit notamment la possibilité de réunion des organes délibérants par téléconférence, un quorum fixé au tiers de l'effectif et la possibilité pour un membre d'un organe délibérant de disposer de deux pouvoirs.

ONT ÉTÉ PRÉSENTS :

Mme Emma ABREU
M. Éric BAREILLE
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI (a assisté à la séance en visioconférence)
Mme Majdoline BOURGEAIS – EL ABIDI
M. Thierry CERRI
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard COZIC
M. Smaïl DJEBARA (a assisté à la séance en visioconférence)
M. Yann DUBOSC
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI
Mme Isoline GARREAU
M. Laurent GAUTIER
Mme Anne GBIORCZYK
Mme Julie GOBERT
M. Pascal GOUHOURY
M. Anthony GRATACOS
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX (a assisté à la séance en visioconférence) jusqu'au rapport n° 3/02 inclus
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ
M. Olivier MORIN
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU
Mme Mireille MUNCH
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François PARIGI
Mme Véronique PASQUIER
M. Vincent PAUL-PETIT
Mme Marie-Line PICHERY

M. Brice RABASTE
M. Christian ROBACHE
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Sara SHORT-FERJULE
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU (a assisté à la séance en visioconférence)

ONT ÉTÉ ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

Mme Sophie DELOISY à M. Patrick SEPTIERS
M. Michel JOZON à M. Laurent GAUTIER
Mme Sarah LACROIX à M. Jean-François PARIGI à compter du rapport n° 4/01
M. Ugo PEZZETTA à Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU
Mme Virginie THOBOR à M. Jean LAVIOLETTE
Mme Claudine THOMAS à M. Yann DUBOSC

Le quorum étant atteint, le Conseil départemental a, après délibération, adopté les délibérations inscrites à son ordre du jour, de la façon suivante :

N° d'ordre	Intitulé	Sens du Vote
0/01	Procès-verbal du Conseil départemental du 4 février 2022.	Adopté à l'unanimité
0/02	Décisions prises par le Président du Conseil départemental du 8 janvier au 18 mars 2022.	Adopté à l'unanimité
0/03	Délégation de compétence au Président du Conseil départemental en matière de marchés publics – Information sur les marchés et avenants notifiés entre le 12 janvier et le 9 février 2022.	Adopté à l'unanimité
0/04	Représentation du Département de Seine-et-Marne au sein de la Commission Départementale de la Sécurité Routière	Adopté à l'unanimité
1/01	Fonds d'Aménagement Communal (FAC) de la commune de Donnemarie-Dontilly - Contrat cadre et programme d'actions.	Adopté à l'unanimité
1/02	Fonds d'Aménagement Communal (FAC) de la commune de Livry-sur-Seine - Contrat cadre, programme d'actions.	Adopté à l'unanimité

1/03	Fonds d'Aménagement Communal (FAC) de la commune de Champs-sur-Marne - Contrat cadre, programme d'actions et une convention de réalisation.	Adopté à l'unanimité
1/04	Contrats ruraux (CoR)	Adopté à l'unanimité
1/05	Avenants aux Contrats ruraux (CoR)	Adopté à l'unanimité
1/06	Contrat Intercommunal de Développement (CID) de la Communauté d'agglomération de Paris-Vallée de la Marne - Contrat cadre et programme d'actions.	Adopté à l'unanimité
1/07	Contrat Intercommunal de Développement (CID) de la Communauté d'agglomération de Marne-et-Gondoire - Contrat cadre et programme d'actions.	Adopté à l'unanimité
1/08	Poursuite du partenariat du Département avec la Chambre d'Agriculture de Région Île-de-France.	Adopté à l'unanimité
1/09	Pré-études de faisabilité techniques et financières pour des stations d'avitaillement en (bio)GNV : convention de partenariat et demande d'une aide financière pour un co-financement GRTGaz / GRDF / SDESM / Département.	Adopté à la majorité (Voix POUR : 36 Voix CONTRE : 2 Abstentions : 8)
1/10	Affectation d'une fraction de la redevance communale des mines sur le pétrole aux communes recensant jusqu'à 2 000 habitants inclus, pour l'entretien de leur voirie. Programme 2022.	Adopté à l'unanimité
1/11	Infrastructures primaires de Marne-la-Vallée – Phase IV. Aménagements cyclables sur le boulevard du Grand Fossé (boulevard circulaire) et passerelle avenue Schuman. Convention avec EPAFRANCE.	Adopté à l'unanimité (NPPV : 1)
1/12	Routes départementales (RD) 201a, RD48b, RD49b – Aménagement d'une station multimodale de covoiturage et sécurisation des carrefours entre la RN4 et les RD 201a, RD48b, RD49b sur le territoire de la commune de Bernay-Vilbert. Prise en considération.	Adopté à l'unanimité
1/13	Parc Naturel Régional du Gâtinais Français - Approbation de la convention de financement 2022.	Adopté à l'unanimité
1/14	Transfert des Routes Nationales (RN) 4 et 36 dans le réseau routier départemental.	Adopté à l'unanimité
2/01	Festival départemental du patrimoine « Emmenez-moi... » 2022 : rapport cadre.	Adopté à l'unanimité

2/02	<p>A - Conventonnement de groupement d'autorités concédantes Département-Région Île-de-France, et Contrat de concession entre la Société Publique Locale "Plateforme d'approvisionnement de la restauration scolaire de l'Est francilien" et ce groupement.</p> <p>Convention de constitution d'un groupement d'autorités concédantes.</p>	Adopté à l'unanimité
	<p>B - Conventonnement de groupement d'autorités concédantes Département-Région Île-de-France, et Contrat de concession entre la Société Publique Locale "Plateforme d'approvisionnement de la restauration scolaire de l'Est francilien" et ce groupement.</p> <p>Contrat de concession de travaux.</p>	Adopté à l'unanimité
3/01	Soutien " Meeting d'athlétisme de Seine-et-Marne " .	Adopté à l'unanimité
3/02	<p>A - Team 77 - Seine-et-Marne destination olympique : dispositif Team 77 athlètes</p> <p>Approbation du dispositif.</p>	Adopté à l'unanimité
	<p>B - Team 77 - Seine-et-Marne destination olympique : dispositif Team 77 athlètes</p> <p>1^{ère} attribution des aides financières Team 77 athlètes</p>	Adopté à l'unanimité
4/01	Conclusion du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec le gestionnaire d'Etablissements Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes : la Fondation Diaconesses de Reuilly.	Adopté à l'unanimité
4/02	Avenant aux Contrats Pluriannuels d'Objectifs de Moyens (CPOM) des vingt-trois Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) tarifés par le Département de Seine-et-Marne.	Adopté à l'unanimité
4/03	Habilitation à l'aide sociale départementale de la Résidence Autonomie « Les Plantagenêts » de Château-Landon.	Adopté à l'unanimité (NPPV : 1)
4/04	Engagement du Département de Seine-et-Marne dans l'expérimentation d'une Plateforme des Métiers de l'Autonomie.	Adopté à l'unanimité
4/05	Résultats de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) «Solutions innovantes pour faire face au défi du Grand Age».	Adopté à l'unanimité

4/06	Aide au fonctionnement des Maisons de Santé Pluri-professionnelles Universitaires de Coulommiers, Fontainebleau et Torcy.	Adopté à l'unanimité
4/07	Subvention à l'association EQUALIS au titre de l'insertion sociale des gens du voyage.	Adopté à l'unanimité
4/08	Soutien des populations fuyant la guerre en Ukraine.	Adopté à l'unanimité
5/01	Aide aux associations intervenant dans le domaine de la protection de l'environnement : avenant financier 2022 relatif à l'aide apportée à AQU'bric.	Adopté à l'unanimité (NPPV : 1)
5/02	Avenant aux conventions de versement des fonds Certificat d'économie d'énergie (CEE) pour une aide exceptionnelle en faveur des structures de mise en œuvre du programme SARE.	Adopté à l'unanimité
6/01	Electrification ligne Paris-Troyes - convention de financement des études de projet portant sur la phase 2 Nogent / Troyes	Adopté à l'unanimité
6/02	A - Préparation de la rentrée scolaire 2022/2023. Ajustement des Règlements départementaux des circuits spéciaux scolaires et du transport scolaire adapté. Convention de prise en charge des frais de transport des élèves et étudiants handicapés Transports scolaires	Adopté à l'unanimité
	B - Préparation de la rentrée scolaire 2022/2023. Ajustement des Règlements départementaux des circuits spéciaux scolaires et du transport scolaire adapté. Convention de prise en charge des frais de transport des élèves et étudiants handicapés Transport scolaire adapté	Adopté à l'unanimité
7/01	Rapport du Président sur la gestion de la dette, de la trésorerie et des instruments de couverture du risque financier pour l'exercice 2021.	Adopté à l'unanimité
7/02	Détermination du nombre de membres siégeant au Comité Social Territorial (CST), dans le cadre du renouvellement des instances en décembre 2022	Adopté à l'unanimité
7/03	Personnel départemental : modification, suppression et création d'emplois, mise à jour du tableau des emplois.	Adopté à l'unanimité

7/04	Renouvellement de la convention conclue avec le Centre de gestion de Seine-et-Marne relative à l'organisation des concours et examens professionnels pour l'année 2022	Adopté à l'unanimité
7/05	Reconventionnement entre le Conseil départemental et le Fonds d'insertion pour les personnes handicapées dans la Fonction publique pour la période 2022-2024.	Adopté à l'unanimité
7/06	Accompagnement social du personnel départemental : convention relative à la participation financière du Département avec l'association du cercle mixte de l'Ecole des Officiers de la Gendarmerie Nationale de Melun.	Adopté à l'unanimité
7/07	Convention de coopération relative aux interventions des forces de police sur les sites départementaux accueillant du public entre le Département et la commune de Provins	Adopté à l'unanimité
7/08	Actualisation du règlement du fonds d'aide aux collectivités - Bouclier de sécurité.	Adopté à l'unanimité (Abstentions : 2)

M. LE PRÉSIDENT. Bonjour à tous. Je vous informe que la prochaine réunion publique aura lieu le 17 juin 2022 à 9 heures 30 et la prochaine commission permanente se tiendra le 20 mai prochain.

Vous informer aussi que dans le cadre, hélas, de la situation en Ukraine, vous allez avoir des mémoires concernant notamment l'accompagnement des associations avec lesquelles nous avons l'habitude de travailler : Secours Populaire, Croix Rouge, Secours Catholique, les Restaurants du Cœur et la Banque alimentaire. Les accompagnements financiers passeront en Séance. Vous dire que l'élan de solidarité des Seine-et-Marnais est exemplaire. Je l'ai encore vu hier, où j'ai été inauguré l'extension du Collège Lucien Cézard à Fontainebleau. Des collégiens sont venus me remettre un don suite à une collecte qu'ils ont faite entre eux pour nos amis Ukrainiens. La mobilisation est générale et nous nous devons au Conseil départemental d'être à la hauteur. Donc, il y a ces accompagnements financiers, bien entendu. Il y a un travail qui est fait en étroite collaboration avec l'État. Il faut savoir tout de même qu'aujourd'hui, nous avons 607 réfugiés ukrainiens en Seine-et-Marne, souvent des femmes seules avec des enfants. La mobilisation qui a été faite, à la fois du monde associatif mais aussi des particuliers et des mairies pour accueillir ces familles, est exemplaire. Un élan de solidarité qui fait que les choses se passent bien, mais avec encore des interrogations. Je pense notamment à la scolarité des enfants. Nous avons aujourd'hui 133 jeunes ukrainiens scolarisés dans le département. Vous en avez 83 qui sont scolarisés en élémentaire, 39 en collège et 11 en lycée. Une fois que j'ai dit ça, se pose le problème de la restauration scolaire et du transport scolaire. Sur la restauration scolaire en élémentaire, l'énorme solidarité des maires fait que les choses se passent relativement bien. Au niveau du Département, nous avons accompagné, mais je me rends compte – et je parle sous le contrôle de Marianne MARGATE qui était en réunion avec moi avec des maires dans le nord du département – qu'il y a encore des interrogations. Il y a encore, même si l'Etat a répondu présent dans cette notice qui a été envoyée et qui explique un peu les choses, une nécessité d'être encore plus pédagogique. C'est la raison pour laquelle j'ai demandé aux services du Département de faire une note très synthétique expliquant la prise en charge de la restauration scolaire, la prise en charge du transport de sorte ce que les maires ne soient pas perdus. Car certes, il y a un numéro d'appel général en préfecture, mais il est difficile à joindre. C'est pour cela que j'ai demandé à mon Cabinet que les choses soient clairement énoncées auprès de nos collègues élus.

Vous dire aussi que le SDIS – et je souligne la présence de Monsieur Le Contrôleur Général, est partie prenante dans l'accompagnement. Je sais que des appartements ont été mis à disposition, notamment sur la caserne de Lizy-sur-Ourcq. Je sais aussi qu'Habitat 77 a fait un effort de ce côté-là. Encore une fois, la chaîne existe. Nous essayons les uns et les autres d'y répondre. Je crois qu'il y a aussi quelque chose que nous ne devons pas oublier dans cet accompagnement, c'est l'aspect psychologique des choses. J'ai demandé aussi qu'on me fasse un point, notamment suite à la rencontre que j'ai eue avec Monsieur Le Préfet pour qu'il y ait une cellule d'accompagnement qui soit étoffée et qui puisse répondre présent, notamment au regard des derniers événements qui se sont passés en Ukraine et qui doivent beaucoup marquer ces gens qui sont arrivés chez nous.

Voilà ce que je voulais vous dire sur l'Ukraine. Encore une fois, et ce sera ma conclusion, les Seine-et-Marnais ont été à la hauteur du problème.

Maintenant, je vais laisser la parole à Sophie pour faire l'appel.

Sophie PIEDELOUP procède à l'appel.

Mme PIEDELOUP. Le quorum est largement atteint, Monsieur Le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Chers collègues, je vous informe que nous avons rajouté un point qui est le transfert des routes nationales, la 4 et la 36, dans le réseau routier. Ce sera le rapport 1/14. De ce fait, nous avons 42 rapports à examiner lors de cette séance.

N° 0/01

M. LE PRÉSIDENT. Sur le procès-verbal du 4 février 2022 que vous avez dû recevoir, y a-t-il des observations ? Non. Donc, il est adopté.

N° 0/02

M. LE PRÉSIDENT. Décisions prises par le Président du Conseil département du 8 janvier au 18 mars. Donc, vous avez dû y avoir la liste. Y a-t-il des observations ? Non. Donc, il est adopté.

N° 0/03

M. LE PRÉSIDENT. Délégation de compétence au Président du Conseil départemental en matière de marchés publics. Donc, une information vous est faite sur les marchés publics et avenants notifiés entre le 12 janvier et le 9 février 2022. Y a-t-il des remarques ou objections ? Non, il est adopté.

N° 0/04

M. LE PRÉSIDENT. Représentation du Département de Seine-et-Marne au sein de la Commission Départementale de la Sécurité Routière. Je vous propose de désigner Olivier LAVENKA en remplacement de Brice RABASTE. Y a-t-il des remarques ou observations ? Non. Donc, il est adopté.

N° 1/01

M. LE PRÉSIDENT. Je laisse la parole à Olivier LAVENKA.

M. LAVENKA. Merci Président. Il s'agit du fonds d'aménagement communal de la commune de Donnemarie-Dontilly qui est dotée, conformément à notre règlement, d'une subvention départementale de 300 000 euros pour des actions qui visent à des renforcements et des aménagements de voirie dans deux hameaux de la commune de Donnemarie : celui de Bescherelles et celui du Plessis aux Chaps.

M. LE PRÉSIDENT. Y a-t-il des votes contre ? Abstention ?

N° 1/02

M. LE PRÉSIDENT. Olivier LAVENKA.

M. LAVENKA. Toujours un FAC, mais cette fois-ci pour la commune de Livry-sur-Seine. Également 300 000 euros de subventions départementales pour deux actions : l'agrandissement du restaurant scolaire et la rénovation énergétique de l'école élémentaire.

M. LE PRÉSIDENT. Y a-t-il des remarques ou observations ? Non.

M. PAUL-PETIT. Je veux simplement dire qu'il y a un avis conforme de la commission des finances, Monsieur le Président et ce pour les deux dossiers que nous venons d'examiner.

M. LE PRÉSIDENT. Je suis désolé Vincent. Merci.

N° 1/03

M. LE PRÉSIDENT. Nous passons au 1/03, Olivier.

M. LAVENKA. Cette fois-ci pour le FAC de la commune de Champs-sur-Marne qui est doté d'une subvention de 1,1 million d'euros, soit le million de base et 100 000 euros de bonification au titre de la politique de la ville. Pour plusieurs actions : rénovation du stade des Pyramides, rénovation d'un skate parc, rénovation du gymnase Jean Jaurès et rénovation de la salle Jacques Brel.

M. LE PRÉSIDENT. Quel était l'avis de la commission des finances ?

M. PAUL-PETIT. Avis favorable, M. le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 1/04

M. LE PRÉSIDENT. Les contrats ruraux, Olivier.

M. LAVENKA. Quatre nouveaux contrats ruraux pour les communes de Leudon-en-Brie, Marcilly, Montdauphin et Ury. Pour Leudon-en-Brie, il s'agit de mise en sécurité de voies communales avec une opération. Quatre opérations pour la commune de Marcilly : l'aménagement d'un terrain multisports, la création d'une aire de jeu, d'un parking ainsi que le ravalement de l'école. S'agissant de Montdauphin, il y a également 4 opérations sur l'église, un lavoir, les abords de la mairie et sa mise en accessibilité ainsi que des réfections de voirie dans deux hameaux. Enfin, pour la commune d'Ury, une opération qui est la réhabilitation d'une maison en salle associative. Ce seront, pour votre information, les derniers contrats. Cela a été fait évidemment avec l'accord des communes qui étaient pressées. Il s'agissait des derniers contrats avec un montant plafond de 370 000 euros. Les prochains seront dotés d'un plafond de 500 000 euros. L'ensemble des départements d'Ile-de-France ainsi que la Région ont délibéré sur ce nouveau plafond. Le règlement est en cours de validation. Nous vous en reparlerons à la prochaine séance.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Olivier. Quel était l'avis de la commission des finances, Pascal ?

M. GOUHOURY. Avis conforme, M. le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Pas d'observation ou de remarque ? Qui est contre ? Abstention ? Merci pour elles.

N° 1/05

M. LE PRÉSIDENT. Olivier.

M. LAVENKA. Cette fois-ci des avenants à des contrats ruraux déjà validés et signés, pour les communes de Vaudois-en-Brie et Verdelot. Pour la commune de Vaudois-en-Brie, c'est une prorogation pour achèvement du contrat jusqu'au 12 juin 2023. Et pour celle de Verdelot, c'est un remplacement d'action. Des travaux étaient prévus sur les allées du cimetière et la nouvelle action concerne les aménagements d'espaces verts et des renforcements de voirie.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Quel était l'avis de la commission des finances, Pascal ?

M. GOUHOURY. Avis conforme M. le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Y a-t-il des remarques ou observations ? Non. Qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 1/06

M. LE PRÉSIDENT. Nous passons au 1/06.

M. LAVENKA. Cette fois-ci, sur le CID pour la communauté d'agglomération de Paris Vallée de la Marne. Je vous rappelle que c'est le plus gros CID en montant avec pratiquement 7,5 millions. Je voulais souligner la qualité des discussions avec cette communauté d'agglomération et l'ensemble des maires concernés, avec six actions très structurantes : l'aménagement d'une liaison douce importante sur 12 kilomètres depuis Courtry jusqu'à Vaires, en passant par Chelles et Brou-sur-Chantereine ; la requalification du grand bassin à Lognes ; la redynamisation de la zone d'activité Paris Est ; l'aménagement d'une friche en lotissement industriel sur la commune de Torcy ; le réaménagement de la zone industrielle Jean Cocteau ; et enfin, cerise sur le gâteau, réhabilitation des vestiaires du Nautil à Pontault-Combault. Une action importante. Je rappelle 7,471 millions de subventions départementales.

M. LE PRÉSIDENT. La commission des finances, Pascal ?

M. GOUHOURY. Avis conforme M. le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 1/07

M. LE PRÉSIDENT. 1/07, Olivier.

M. LAVENKA. Un CID toujours, cette fois-ci celui de la communauté d'agglomération de Marne et Gondoire doté de 2,860 millions d'euros. Je voudrais rappeler les actions qui ont été définies en discussion très approfondies et très constructives avec l'agglomération elle-même et puis l'ensemble des élus et des collègues concernés : la réalisation du parc du Mont Evrain sur la commune de Montévrain, la requalification des abords du parc de Rentilly, la création de logements d'urgence à Lagny, la création de circulations douces sur cette communauté d'agglomération, le remplacement d'éclairages publics de plusieurs zones d'activité, et une action que je voudrais souligner parce qu'elle est assez emblématique et assez intéressante, de coopération et de synergie dont nous sommes capables dans le cadre de ces dispositifs contractuels de mettre en place. Cela concerne la commune de Pomponne et plus exactement la RD 334 entre La Francilienne et le pont en X. Donc, un axe très important sur lequel la commune et l'agglomération travaillent de concert pour imaginer son avenir, notamment en matière d'aménagement de liaison douce. Donc, on a souhaité, en lien avec la commune qui bénéficiera d'un futur FAC de subventions départementales pour l'aider à financer cette étude dont le Département prendra la maîtrise d'ouvrage. La communauté d'agglomération prendra aussi une partie à sa charge pour une étude pluri-partenaire qui permettra d'avoir une vraie vision des enjeux de circulation sur cet axe très important.

M. LE PRÉSIDENT. Quel était l'avis de la commission des finances Pascal ?

M. GOUHOURY. Conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 1/08

M. LE PRÉSIDENT. Je laisse toujours la parole à Olivier LAVENKA.

M. LAVENKA. Il s'agit de la poursuite du partenariat stratégique entamé il y a maintenant six ans avec la Chambre d'Agriculture de Région Ile-de-France. Rien de nouveau, chaque année, nous reconduisons ce partenariat avec un montant de subvention important. Il est de 826 000 euros pour 2022 dont 496 000 euros au titre du fonctionnement et 330 000 au titre de l'investissement. Je ne reviens pas en détail sur l'ensemble des actions. Dans leur grande majorité, elles sont reconduites et fonctionnent. Je voudrais tout de même insister sur une nouveauté qui est la dernière action. Elle concerne un partenariat bâti entre le Département, la Chambre d'Agriculture et la Préfecture de Seine-et-Marne. C'est une action qui s'appelle « Rebondir ». Elle permet d'accompagner très finement l'ensemble des exploitations agricoles qui ont des difficultés structurelles ou conjoncturelles. Cette action est une nouveauté de cette convention au titre de l'année 2022.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Oui, Julie.

Mme GOBERT. Le monde agricole est au cœur de plusieurs enjeux et de crises. L'impératif de transition écologique que nous devons accompagner et accélérer – et cela fait l'objet de nombreux débats entre nous en séance ; la suite du rapport du GIEC sur l'adaptation qui compile des milliers de recherches montre combien le changement de pratiques peut être un levier. Combien nous devons aider dans la recherche & développement et ne pas se trouver d'excuses. Car, oui, diminuer le recours aux intrants ne se fait pas facilement. Car, oui, cesser l'urbanisation ne se fait pas facilement. Promouvoir à tout prix le mécanique ne correspond pas à toutes les exploitations. Effectivement, il faut qu'on puisse trouver des solutions. Pendant longtemps, le retrait de l'État sur la recherche sur ces questions-là, nous le payons *cash* aujourd'hui pour l'agriculture.

Un autre enjeu est celui des aléas climatiques dont nous avons eu récemment une illustration avec les gelées tardives catastrophiques pour beaucoup d'exploitations. Et puis, nous avons la guerre en Ukraine qui nous pose avec urgence la question de l'auto-suffisance européenne sur la question alimentaire. On a beau jeu d'accuser la politique agricole commune de tous les maux, mais nous souffrons surtout des stratégies des grands groupes agro-industriels qui ne redistribuent ni assez aux producteurs, ni s'engagent assez sur les questions sociales et économiques et sur les questions d'alimentation de nos populations. Alors, oui un partenariat avec la Chambre d'Agriculture ne peut pas tout révolutionner, et le Département ne peut pas tout changer. Nous devons être à la hauteur de ces enjeux. Nous demandons d'aller toujours plus loin sur les questions environnementales. Nous avons rencontré un certain nombre d'agriculteurs qui se montrent très inquiets sur le cours des marchés. C'est pour cela qu'au-delà de cette convention sur laquelle nous allons voter favorablement, nous pensons qu'il faut aller bien plus loin sur la réflexion.

M. LAVENKA. Sur l'accompagnement des changements de pratique, tout le monde est d'accord. La profession agricole est engagée depuis des années et des années. C'est ce que nous essayons de faire en les accompagnant modestement. Il faut le faire, évidemment, sans idéologie, mais je pense que vous partagez ce point de vue. On voit bien que la crise ukrainienne est en train de nous rattraper sur deux enjeux majeurs. Vous en avez évoqué un qui est celui de la souveraineté alimentaire. On voit bien que beaucoup de cartes vont être rebattues très rapidement. On pourrait également parler de la souveraineté énergétique et sur le sujet, particulièrement de la méthanisation. On l'a évoqué à plusieurs reprises dans cette enceinte. Vous voyez bien qu'entre la position qu'avait l'Etat il y a 4 mois, où on était dans une période où on freinait un peu, et aujourd'hui on nous redemande – et c'est légitime compte tenu de cette crise – de réaccélérer sur les projets de méthanisation. Donc, cette crise va vraiment nous percuter. Je pense, sur ce sujet, qu'il ne faut jamais avoir de posture idéologique. Il faut être

pragmatique et le plus opérationnel possible sur tous les sujets. C'est ce que nous essayons de faire dans cette convention.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Olivier. Je voudrais simplement, sans être naïf, vous dire que nous avons des agriculteurs et notamment une nouvelle génération d'agriculteurs, qui ont tout à fait conscience des enjeux de demain. Je le vois bien pour les rencontrer régulièrement. Cette volonté de ne pas casser leur outil de travail – c'est la première chose. Si nous tenons compte du travail fait par les uns et les autres, ce sont les vrais aménageurs du département. C'est la raison pour laquelle j'ai à voir à la fois les maires et agriculteurs. Il faut qu'on arrête de sortir de cette caricature qui dit que pour les maires c'est la faute des agriculteurs et que pour les agriculteurs c'est la faute des maires. Je crois qu'il y a un travail en commun à faire, notamment en termes d'aménagement. Là où il faut que nous soyons vigilants, mais si même nous Département, nous ne sommes pas acteurs en la matière, l'avis que nous avons pu donner sur le nouveau SDRIF a toute son importance. Nous devons aussi être vigilants sur l'application de certaines lois. Et Dieu sait, fut un temps où je siégeais à l'Assemblée nationale, j'ai toujours voulu, j'ai toujours essayé que le bon sens l'emporte parfois sur des décisions qui étaient complètement en décalage par rapport à la réalité de notre territoire. Et plus particulièrement de la Seine-et-Marne.

Je crois que des défis nous attendent, environnementaux, c'est évident, mais économiques aussi. Il faut que là, nous soyons en accompagnement. Si nous avons voulu dès notre arrivée, entamer ce dialogue, entamer cet accompagnement auprès du monde agricole, c'est justement pour faire que ces aménageurs que sont les agriculteurs soient impliqués et associés dans toutes les décisions que nous pourrions prendre. Je crois que ce serait une erreur de caricaturer les choses. Et moi, je suis très content, notamment en matière environnementale, de voir que les agriculteurs et même les chasseurs entretiennent notre territoire. Regardez la politique de plantation de haies que nous avons aujourd'hui à travers notre département. Tout ceci est le fruit d'un travail en commun entre les agriculteurs et les chasseurs. Regardons aussi l'aspect pédagogique des choses.

L'investissement des agriculteurs auprès des jeunes, justement pour les sensibiliser. Je crois qu'il n'y a pas mieux qu'un agriculteur pour parler de l'environnement. Tout ceci fait que nous devons ensemble, maintenir cette ambiance que nous sommes en train de créer où on se parle et on essaie ensemble de construire.

Donc, Julie, sur plein de sujets, je suis tout à fait d'accord avec vous. La seule chose c'est que beaucoup de sujets nous échappent – nous élus départementaux. Ceci ne nous empêche pas d'être encore l'avocat de telle ou telle cause. Mais, essayons de faire bien ce qui est dans notre compétence.

Oui Julie.

Mme GOBERT. Rapidement, je pense que mon propos n'était ni caricatural ni idéologique. Ce sur quoi nous voulons revenir aussi, justement puisque vous parlez du SDRIF, vous avez transmis à la Présidente de Région un avis du Département sur la question. Il y a les enjeux d'imperméabilisation, les enjeux de préservation des terroirs agricoles, etc. Il nous semblerait quand même important de pouvoir travailler ensemble. Oui, il y a eu les livres blancs qui ont été structurés lors du précédent mandat. Mais effectivement, comme nous venons de le dire, il y a des nouveaux enjeux qui se posent à nous et puis aussi des nouveaux élus qui peuvent s'emparer pleinement de cette question qui est extrêmement importante. Oui, effectivement les collectivités telles que communes et intercos auront à réagir aussi, mais au niveau départemental, nous avons une voix collective à porter.

M. LE PRÉSIDENT. Tout à fait d'accord. Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Non. Quel était l'avis de la commission des finances ?

Mme GARREAU. Avis conforme, M. le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 1/09

M. LE PRÉSIDENT. Nous passons au 1/09. Je passer la parole à Béatrice RUCHETON.

Mme RUCHETON. Donc, à travers la Charte Cap Métha 77 et son plan d'action, le Département et ses 8 partenaires se sont engagés en faveur de la mobilité décarbonée avec le soutien notamment au développement du bio GNV – le gaz naturel pour véhicule – produit par les unités de méthanisation essentiellement agricoles se déployant sur notre territoire. GRDF, GRT Gaz, SDESM et le Département prévoient, au travers d'une convention, le financement de prè-études de faisabilité de stations d'avitaillement en bio GNV sur des sites d'intérêt présentant à la fois une base de clients potentiels, des entreprises et des collectivités, qui s'avitaillement directement à la future station. Et du foncier disponible d'une surface suffisante, puisqu'il faut au minimum 2 000 mètres carrés. Ces études permettraient de favoriser l'émergence de projets de stations d'avitaillement nécessaires au bon développement de la filière bio GNV. Donc, le partenariat proposé prend la forme de deux conventions destinées à GRDF et GRT Gaz qui fixent les conditions de participation financières et les modalités de coopération de chaque acteur.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Béatrice. Y a-t-il des demandes de parole ? Oui, Marianne.

Mme MARGATÉ. Bonjour à tous, chers collègues. A l'occasion de ce mémoire, nous sollicitons à nouveau la tenue d'une commission extra-réglementaire sur ce dossier de la méthanisation. On constate depuis quelques mois la multiplication des sites d'unités de méthanisation. Mais nous constatons aussi leur évolution et notamment la diversification de la nature des intrants qui servent à créer du bio gaz. Un exemple, à Chauconin-Neufmontiers, l'unité de méthanisation est à peine mise en service il y a quelques mois en vue de traiter 10 000 tonnes de matériels agricoles, qu'elle projette aujourd'hui de multiplier par trois le nombre de tonnes traitées par an en élargissant à des matières comme les huiles d'industries alimentaires, les déchets de cuisine et cantine, les déchets provenant d'industries laitières, les déchets provenant d'installations de traitement des eaux usées, c'est-à-dire les boues de stations d'épuration. C'est le même processus mis en place à l'unité de méthanisation de Marchémoret comme à celle de May-en-Multien.

Pour rendre un projet d'unité de méthanisation acceptable par les élus et les riverains, leur promoteur utilisait jusqu'à présent l'argument de la réutilisation de déchets agricoles produits sur place en circuit très court. Donc, c'était plutôt sympathique *a priori*. Ce n'est plus le cas, et cela le sera de moins en moins. Maintenant, il faut nourrir la machine qui grossit et avec toutes les dérives que nous pouvons imaginer et les conséquences en termes environnemental sur la nature du digestat épandu, de nuisances, d'impact sur les cours d'eau et les nappes phréatiques, et d'utilisation chemins utilisés pour la promenade qui seront demain des actes de trafic régulier de camions, et donc de dégradation du cadre de vie.

Donc, cette évolution des unités de méthanisation, leurs effets cumulés nécessitent un réel débat. Celui-ci doit en effet prendre en compte la question de la souveraineté alimentaire, la souveraineté énergétique, et les enjeux climatiques. Nous réaffirmons à l'occasion de ce mémoire – et d'ailleurs, nous voterons contre ce mémoire – un réel débat et cette commission extra-réglementaire. Et on a vu dans les derniers articles combien cela fait débat parmi nos concitoyens et nos élus, avec des votes contre de conseils municipaux et des collectifs d'habitants qui se mobilisent. Donc, je pense que c'est le moment de se saisir de cet échange.

Mme GOBERT. On ne complètera pas le propos qui a été très alimenté. Effectivement, lors d'une dernière séance, nous avons proposé un dîner / déjeuner sous forme de la boutade. En tout cas, il nous semble aussi extrêmement important de pouvoir en discuter. Comme on l'a dit en début de séance, il y a l'enjeu de pouvoir structurer un mix énergétique qui soit moins dépendant de certaines énergies fossiles. Mais dans le même temps, on doit penser le meilleur

ancrage territorial et la meilleure acceptabilité possible en faisant attention aux répercussions environnementales. Ce n'est pas si facile que ça. On n'a pas les réponses toutes faites et on pense qu'il faut qu'on puisse en discuter avec toutes les parties prenantes et notamment celles de l'Assemblée.

M. LE PRÉSIDENT. Y a-t-il d'autres demandes de parole ?

Mme RUCHETON. Je voulais rappeler cette mission sénatoriale présidée par notre sénateur Pierre Cuypers. D'ailleurs, qui avait recueilli l'unanimité concernant la méthanisation et les études scientifiques concernant la méthanisation. Vraiment, je vous invite à prendre connaissance de ce rapport. Il y a effectivement un certain nombre de *fake news*. Nous n'arrêtons pas d'entendre tout et son contraire concernant la méthanisation. Il faut savoir qu'à l'heure actuelle, nous sommes particulièrement attentifs au niveau du Département, de la Région et même de la France, puisqu'il y a eu un certain nombre de dérives, notamment en Allemagne. Au niveau français, on a véritablement un encadrement pour empêcher toutes ces dérives. Donc, toujours à votre disposition si vous voulez en discuter. Alors, je ne sais pas si c'est un déjeuner ou un diner. Cela risque d'être un peu long, mais je suis à votre disposition.

M. GRATACOS. Merci Monsieur le Président, chers collègues. Je ne peux pas vous laisser dire ça, Madame La Vice-présidente, parce que j'ai lu ce rapport. Je l'ai même lu deux fois pour être bien sûr de ce que je lisais dedans. Très peu de scientifiques ont été entendus par cette commission. L'intérêt de ce rapport est essentiellement économique. Il s'est intéressé à l'avenir économique de la filière et pas à la question environnementale et à la question scientifique. Il se trouve que vous avez très mal commencé votre intervention, Madame, puisque vous avez parlé d'énergie décarbonée. Le gaz n'est pas une énergie décarbonée ; c'est une énergie carbonée. Et je vous renvoie au rapport du GIEC qui est bien plus intéressant que le rapport sénatorial sur la question de la méthanisation. Il est sorti il y a quelques jours et nous alerte avec force sur l'urgence qu'il y a à agir. Ils nous disent qu'on a 3 ans pour réagir avant que le changement climatique devienne irréversible. Trois ans, c'est court mais nous avons les moyens d'agir. D'ailleurs, ils donnent des pistes. Dans les pistes qu'ils donnent, il y a – entre autres – la réduction de la production de méthane qui est un gaz qui participe encore plus fortement que le dioxyde de carbone au réchauffement climatique, et la réduction de l'utilisation des énergies carbonées.

En favorisant la méthanisation, nous allons à l'encontre de ces enjeux qui sont fondamentaux pour pouvoir lutter contre le dérèglement climatique. Donc, on a demandé, à juste titre, parce qu'effectivement ça peut paraître intéressant sur le papier et si on se base sur la propagande qui est faite par le lobby, mais il faut écouter les scientifiques du GIEC qui nous alertent depuis longtemps. Ce qu'ils disent depuis qu'ils existent est en train de se passer. Donc, on peut estimer qu'ils ont un peu raison. Il est de notre responsabilité d'agir. Parce qu'on ne pourra pas dire qu'on n'a pas été prévenu. Nous le sommes. Nous savons ce qu'il ne faut pas faire. La méthanisation, il ne faut pas la faire. Puisqu'il y a un désaccord, créons cette commission, mettons-nous autour de la table. Nous pouvons très facilement les entendre – et les entreprises de la filière et les scientifiques et les associations et élus et les riverains. Alors, on aura les éléments factuels, réalistes pour pouvoir se positionner. Pas seulement par rapport aux arguments de la filière.

M. THIERIOT. Simplement une petite précision sur méthane carboné et méthane décarboné. Il y a deux types de méthane. Il y a le méthane produit à partir d'hydrocarbures qui est le méthane fossile. Il s'agit effectivement d'une énergie carbonée. Justement, le propre de la méthanisation agricole ou d'autres formes de méthanisation, c'est que la production est faite à partir de matières premières. Je pense notamment à différents intrants céréaliers (maïs, etc.) qui peuvent être mis dedans et qui, dans la phase de production, ont capté du carbone. Ils ont bel et bien un bilan carbone 0. Donc, il faut distinguer ces deux formes de méthane.

M. GRATACOS. Cette information n'est pas exacte parce que le volume de méthane produit avec des matières qui n'auraient pas produit de méthane si elles n'étaient pas entrées dans le circuit de production de ce que vous appelez le bio méthane, mais qui est un gaz de toute façon, c'est 70 % de plus que ce que la nature aurait produit elle-même. Derrière, ce méthane doit être brûlé pour produire de l'énergie. Donc, on renvoie du dioxyde de carbone qui n'aurait pas existé tout seul dans la nature. Donc, ce que vous dites est faux. Ce n'est pas un circuit neutre en carbone. Ça produit du carbone supplémentaire. C'est ce que disent les scientifiques.

M. LE PRÉSIDENT. La bonne question a été posée par Olivier LAVENKA, celle de la souveraineté énergétique. Vous pourrez prendre chaque sujet, il y aura toujours une polémique : la méthanisation, les éoliennes... même le Président de la République était opposé au nucléaire en début de mandat et a d'ailleurs fait tout un symbole de la fermeture de Fessenheim. Maintenant, en fin de mandat, il est pronucléaire. C'est pour vous dire comment les choses sont aussi à géométrie variable en fonction des besoins, à la fois de notre pays et de l'Europe.

Sur la création de cette commission, je n'ai pas de souci. Je voudrais simplement rappeler que sur les 3 communes citées par Marianne MARGATE – il se trouve que je les connais, que ce soit May-en-Multien, Marchémoret et surtout Chauconin. On ne peut pas dire que le maire de Chauconin soit proche politiquement de mes idées. Le maire de Chauconin est pour cette méthanisation. Voilà. Et il est plus proche de vos idées que des miennes. Bon, c'est un constat que je fais, pour vous dire qu'à un moment donné ce qu'il a vu c'est le plus qui pouvait être apporté. Après, on peut entrer dans tous les débats, mais comme je vous l'ai dit, sur toutes les nouvelles sources d'énergies, nous aurons à chaque fois un débat : les pour, les contre, les spécialistes, les chercheurs... sur les seules problématiques qui se posent à nous, déjà je laisse le soin aux maires et notamment sur la problématique des trafics routiers. Honnêtement, si c'était simplement la méthanisation qui était mon problème de trafic routier dans le territoire... Tout cela est lié.

Je comprends votre position, maintenant sur le fait d'une commission, je laisse le soin à Béatrice, peut-être qu'il y ait une audition qui soit faite puisque maintenant il y a un syndicat de la méthanisation avec des représentants en Seine-et-Marne qui sont actifs. Je n'ai aucun problème pour qu'ils soient auditionnés par la commission. Au contraire, plus la transparence sera là et plus on associera les uns et les autres, peut-être que cela nous permettra d'être éclairés plus encore. Il n'y a aucun problème.

Avis de la commission des finances, Isoline ?

Mme GARREAU. Avis conforme de la commission.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Qui est contre ? Deux sont contre. Qui s'abstient ? Trois abstentions. Donc ce mémoire est adopté.

N° 1/10

M. LE PRÉSIDENT. Je laisse la parole à Jean-Marc CHANUSSOT.

M. CHANUSSOT. Merci Président. Bonjour à toutes et tous. Donc, le Code général des impôts prévoit que le régime de répartition d'une partie de la deuxième moitié de la redevance sur les hydrocarbures perçue au profit des communes soit établi par le Conseil départemental. Chaque année, cette part de la redevance est affectée par notre Assemblée au programme départemental d'aide aux communes recensant jusqu'à 2 000 habitants inclus pour l'entretien de leur voirie. En 2022, 309 communes s'avèrent éligibles à ce programme pour un montant de 636 639 euros avec les règles de répartition qui suivent.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Jean-Marc. Quel était l'avis de la commission des finances, Isoline ?

Mme GARREAU. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Y a-t-il des demandes de parole ?

M. EBLE. Je ne prendrai pas part au vote.

M. LE PRÉSIDENT. Je m'en suis douté. Qui est contre, abstention ? Merci.

N° 1/11

M. LE PRÉSIDENT. Toujours Jean-Marc.

M. CHANUSSOT. Dans le cadre du développement du secteur 4 de Marne-la-Vallée, EPA France poursuit l'aménagement d'itinéraires cyclables dans le secteur du boulevard circulaire. Dans le cas présent sur les communes de Chessy et Coupvray. Le Département a accepté de participer au financement des aménagements en mode actif boulevard du Grand Fossé pour un montant correspondant à 13,2 % du montant réel hors taxes des dépenses, sans que sa participation ne puisse excéder 585 000 euros. Au cas où l'enveloppe ne serait pas entièrement consommée pour mener à bien les études des travaux relatifs aux pistes cyclables, le montant restant contribuerait à financer les études et travaux de la passerelle. Le projet de convention entre le Département et l'EPA France décrit les aménagements prévus et en définit les modalités de financement.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Jean-Marc. Quel est l'avis de la commission des finances, Vincent ?

M. PAUL-PETIT. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Y a-t-il des demandes de parole ?

M. CERRI. Je ne participerai pas au vote de par ma position de Président d'EPA France.

M. LE PRÉSIDENT. Bien sûr. Qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 1/12

M. LE PRÉSIDENT. Je donne la parole à Olivier LAVENKA.

M. LAVENKA. Pour une délibération qui concerne l'aménagement d'une aire de covoiturage qui est très attendue : celle de Bernay-Vilbert qui est au carrefour de la RN 4 et de trois routes départementales (220 A, 48 B et 49 B). Une aire qui sera évidemment conforme à ce que le Département a très bien fait depuis plusieurs années. Je rappelle les aires, pour ceux qui les connaissent, de Cély-en-Bière, celle de Montceaux-les-Provins, celle de Jouy-le-Châtel également, avec une particularité puisqu'elle est en situation d'accueillir des poids-lourds. Donc, de ce point de vue pas de soucis, on peut être sûr que l'aire de Bernay sera de la même qualité, avec 11 stationnements VL. Une particularité de cette aire, c'est qu'elle va permettre de sécuriser les arrêts de bus avec deux quais de bus qui vont être déplacés et donc sécurisés. Vous dire aussi que cela représente un coût important pour le Département – 800 000 euros. Nous allons solliciter Ile-de-France Mobilité et la Région à la fois pour financer l'aire en elle-même et le déplacement des quais bus.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Olivier. Quel était l'avis de la commission des finances, Vincent ?

M. PAUL-PETIT. C'est un avis favorable. La Commission des finances a souhaité souligner l'importance du travail qui a été fait pour aboutir à cette décision. On est dans un enchevêtrement de responsabilités communales, départementales, régionales et de l'Etat. Et donc, grande félicitation à nos services d'avoir mené ça à bien.

M. LE PRÉSIDENT. Je m'y associe bien volontiers. Des demandes de parole ? Oui, Daisy.

Mme LUCZAK. Simplement pour remercier l'ensemble de tous les services, parce qu'on est vraiment sur une transversalité de nos directions, mais aussi de nos compétences et de cantons. C'était très attendu sur plusieurs cantons. On va vraiment arriver aussi sur un déploiement des mobilités sur le fait de donner peut-être aux Seine-et-Marnais la possibilité d'arrêter leur voiture plus tôt. Nous avons aussi le lien avec la gare de Tournan. Un grand, grand merci. C'est attendu et ce sera très vite occupé.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Daisy.

M. GAUTIER. Je souhaite rebondir sur les derniers propos. Effectivement, les dispositifs permettent d'arrêter les voitures avant d'arriver sur les pôles gares par exemple sont importants, mais il faudra aussi que nous accompagnions les pôles gare, dans leur développement et leur restructuration, notamment sur l'offre de stationnement. Sinon, nous allons laisser les pôles gares seuls et avec des collectivités locales seules. Je vous rappelle qu'avant l'ensemble du financement était porté, notamment par l'Etat et la Région. Aujourd'hui, ces collectivités se retrouvent avec 20 % de financements qui restent. Ce sera une charge lourde, voire impossible pour certaines collectivités.

M. LE PRÉSIDENT. Pas de problème pour que nous soyons vigilants et que nous accompagnions quand nous le pouvons au côté d'Ile de France Mobilité sur cette problématique des pôles gares. Il est évident qu'il y a certaines communautés de communes où c'est un peu plus compliqué que pour d'autres. Je le conçois. Pas d'autres demande de parole ? Qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 1/13

M. LE PRÉSIDENT. Nous passons au 1/13. Je passe la parole à Nolwenn.

Mme LE BOUTER. Merci Président. Bonjour à tous. Il s'agit de la convention annuelle pour le parc naturel régional du Gâtinais. Il y a un programme 2021-2023. Pour l'année 2022, contribution de 143 000 euros par an, conformément à la convention. Avec un nouveau programme d'actions travaillé en collaboration avec le Département et qui a été validé lors du Copil de janvier 2022.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Quel était l'avis de la commission des finances ?

M. Pascal GOUHOURY. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 1/14

M. LE PRÉSIDENT. Je passe la parole à Olivier LAVENKA.

M. LAVENKA. Une délibération importante avec une accélération du calendrier. Nous avons eu le débat de principe à l'automne dernier sur la possibilité que le Département se voit transférer des routes nationales. Le calendrier s'est accéléré puisque, vous le savez, la loi dite 3DS a été promulguée suite à accord en CMP. Elle a été promulguée le 21 février et l'accélération tient surtout au fait que le décret gouvernemental portant transfert de ces routes a été pris dans des délais absolument incroyables. En effet, il a été pris dès le 30 mars. C'est le décret qui fixe la liste des voies susceptibles d'être transférées. C'est la promulgation de ce décret qui déclenche toute une série de délais. Je n'entrerai pas dans les détails, mais il faut que vous reteniez qu'à l'issue de la publication de ce décret, les collectivités susceptibles de se voir transférer des routes ont six mois pour se positionner. C'est la raison pour laquelle, à la demande du Président, on vous propose ce rapport aujourd'hui pour que le Département de Seine-et-Marne soit le premier à se positionner. Vous savez que cette possibilité de transfert est ouverte aux départements, mais également aux métropoles et aux régions.

Donc, l'objectif de cette délibération que nous prenons rapidement est de montrer que le Département est proactif et souhaite réellement voir transférer deux routes essentielles sur le réseau routier seine-et-marnais : la RN 4 et la RN 36. Dans la mesure où nous délibérons très rapidement, cela va nous permettre en temps masqué d'amplifier les négociations avec la DRIF pour fixer les conditions de ce transfert, évidemment la dévolution de l'actif et du passif. A l'issue de ce délai, s'ouvrira un délai de deux mois qui ne vaudra peut-être pas pour la Seine-et-Marne dans l'état de nos connaissances, puisque ce délai vise à concerter l'Etat et les collectivités qui se seraient manifestées. A ma connaissance, seule le Département de Seine-et-Marne s'est manifesté. La métropole, sur la Seine-et-Marne, ce n'est pas possible. Et je pense que la région Ile-de-France, dans la mesure où IDFM n'a pas été retenu comme opérateur susceptible de se voir transférer une route, la région Ile-de-France ne se positionnera pas. Ensuite s'ouvrira un délai d'un mois pour délibérer définitivement avant que le ministre des Transports ne décide du transfert par arrêté et qu'ensuite le préfet du département ne prenne l'arrêté de notification formelle du transfert. Vous savez que la loi était très précise en la matière puisque les biens de l'Etat utilisés pour l'aménagement, l'entretien, l'exploitation ou la gestion des routes sont cédés au Département avec les servitudes, les droits et obligations qui les accompagnent.

Voilà la situation dans laquelle on est. Si l'assemblée départementale délibère favorablement aujourd'hui, on pourra, en temps masqué, entamer les négociations qui nous permettront d'aboutir à ce transfert. Nous avons eu le débat en commission avec deux routes, notamment la RN 36 qui se dégrade de jour en jour. Il devient urgent qu'une collectivité efficace avec une direction des routes efficace, puisse entretenir et gérer convenablement ces deux routes majeures pour la Seine-et-Marne.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Y a-t-il des demandes de parole ?

M. ÉBLÉ. Merci à Olivier LAVENKA d'avoir rappelé à l'instant l'état de la RN 36 que j'ai mentionnée en commission. Mais, je crois que l'état de la RN4 est à peine en meilleur état. En tout cas, chaque jour qui passe, on constate la dégradation de ces infrastructures qui sont pourtant dans l'état actuel du droit entre les mains de l'Etat. Lors de notre séance de septembre dernier, nous avons déjà délibéré sur le principe de cette rétrocession. Nous avons répondu au niveau de notre groupe « oui mais » : oui, mais avec une remise en état des voiries avant le transfert ; oui, mais avec le lancement sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat des aménagements auxquels il se serait engagé. Le rapport que vous présentez aujourd'hui n'est en quelque sorte qu'une reprise. Le processus a avancé, Olivier l'a rappelé. Il nous semble que votre délibération telle qu'elle a été rédigée ne paraît pas très exigeante. Vous signalez que le Département sera attentif aux modalités de transfert, notamment le niveau des droits à

compensation et l'engagement d'une participation financière de l'Etat au projet de modernisation de ces deux axes, mais vous ne posez finalement ni limite ni obligation sur la question de l'entretien.

Dans ces conditions, nous estimons que la demande de transfert telle que vous la posez dans le rapport est un peu anticipée. Sans engagement de l'Etat, notamment financier, elle doit rester selon nous, de l'ordre de la candidature au transfert. Donc, si ce que nous dit Olivier LAVENKA, à savoir que nous serons amenés à délibérer à nouveau sur le choix final, avec connaissance à ce moment-là des engagements précis de l'Etat, si c'est le cas nous approuverons ce rapport. Il ne fait que confirmer notre vote de septembre. S'il n'y avait pas eu cette délibération en fin de processus, nous aurions été, avec regret, contraints de nous abstenir, *a minima*, sur cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Oui, Laurent GAUTIER.

M. GAUTIER. Sur le transfert de ces routes, on peut déjà se féliciter que l'Etat ait bien travaillé et ait travaillé vite... Dire que cette délibération ne fait que lancer les délais. Effectivement, il faut le faire de façon à pouvoir continuer ce processus et dans ce temps masqué qui était présenté à partir de maintenant, il faudra qu'on ait un dialogue fort. Il n'y a pas que l'enjeu de revêtement ou de renouvellement de la bande de roulement qui sont présents. Nous avons aussi toute la question des ouvrages d'art sur ces deux routes nationales, les voies d'accès et d'insertion, et de toutes les annexes à ces routes nationales qui devront être prises en compte dans leur état actuel, mais aussi dans les évolutions. Je crois qu'il faut, là aussi, avoir un raisonnement et se projeter non pas seulement sur les quelques années qui viennent sur le renouvellement des bandes de roulement, mais sur les années futures où nous aurons là aussi une évolution du trafic en Ile-de-France et éventuellement, avoir un raisonnement qui soit beaucoup plus large notamment sur la question de la Francilienne, de son désengorgement. Et peut-être, effectivement, des trafics qui vont se répercuter sur ces axes. La 36, évidemment, ne sera pas en mesure d'absorber ces reports de circulation. Donc, ce temps masqué, on doit s'en servir. Et puis aussi, être attentif sur les enjeux financiers. Bien évidemment, les aménagements vont être un enjeu financier important. Mais l'évolution de ces axes routiers en Ile-de-France va être un engagement encore plus important. Dans nos relations avec l'État notamment, il faut qu'on ait les moyens de le faire dans l'avenir.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Non.

Vincent, c'est tout à fait ça, on aura le dernier mémoire qui nous permettra effectivement d'éclairer l'assemblée sur ce que ça va nous coûter. Tout cela fera l'objet de négociation que nous allons avoir maintenant.

M. GAUTIER, j'entends ce que vous dites, mais ne pensez pas qu'on a choisi la 36 et la Nationale 4 pour faire plaisir aux uns et aux autres. C'est qu'il y avait un vrai enjeu. Un vrai enjeu de sécurité au regard du trafic que nous avons, simplement sur la photographie actuelle. Sur la Nationale 36, nos services ont déjà travaillé sur la sécurisation de la 36 et notamment sur les voies de dépassement avec l'identification d'une nouvelle voie de dépassement. Je rappelle qu'il n'y a qu'une voie de déplacement sur la 36 entre Meaux et Melun à la hauteur de Guignes. C'est ridicule. Si nous avons voulu prendre la 36 de façon aussi urgente, parce que justement l'Etat en la matière... alors très fort pour la mise en application de cette loi. J'aurais voulu qu'il soit aussi rapide sur les travaux à faire et les ouvrages d'art sur cette 36 comme sur la 4. Si nous le faisons, c'est parce que l'Etat a failli. Il faut se dire les choses. Ce n'est pas simplement un problème de revêtement en soi. Quand j'étais député, on avait refait le revêtement de la Nationale 3 en disant « ça va le calmer ». Ca ne m'a pas calmé du tout parce que les vraies problématiques d'aménagement elles se posent là. On va faire la voie express qui ne sera plus, d'ailleurs, la voie express Meaux-Roissy. J'ai pris la décision de ne plus la baptiser Meaux-Roissy parce que cela voudrait dire que c'est simplement une voie express pour la Seine-et-

Marne alors qu'elle va avoir des répercussions sur l'ensemble du nord de l'Ile-de-France, à la fois le Val d'Oise, sur la Francilienne... Et c'est la raison pour laquelle, autour de la table, je veux que tout le monde soit à nouveau présent sur les aménagements nécessaires notamment du côté de Claye-Souilly. Tout ça, c'est effectivement ce que nous faisons, ce que nos services font, ce qu'Olivier fait. C'est se projeter dans cette Seine-et-Marne de 2040. Donc, ce que vous nous avez dit, c'est quelque chose qu'on a déjà fait. Et c'est ça qui fait d'ailleurs que la capacité financière qui était la nôtre nous permet de nous lancer sur la 36 et sur la 4. Et vous l'avez bien remarqué : pas au-delà. Parce qu'au-delà, au niveau financier, c'est un peu plus compliqué. Et là, on va se retourner vers d'autres partenaires. Peut-être revoir à nouveau l'Etat s'il le garde dans son patrimoine. Parce que ce n'est pas possible d'avoir la 330 comme elle est et la Nationale 3 comme elle est. On ne peut pas l'admettre. Tout comme j'ai un vrai problème sur ma Nationale 2. Là, on essaie, grâce à nos élus locaux comme Marianne MARGATE ou anthony GRATACOS pour essayer d'améliorer des sorties. Vous vous rendez compte ? Certes, c'est une partie de notre compétence, mais où est l'Etat en la matière ? Heureusement que nous avons un préfet qui a accepté de rouvrir les négociations, qui a accepté de faire... Je pense notamment à la sortie 8 de la Nationale 2 qui est accidentogène. A chaque fois ce qu'il faut se dire, c'est la sécurité de nos concitoyens qui malgré tout ce que nous pouvons faire, utilisent de plus en plus la voiture. C'est un constat qu'il faut faire. Nous nous devons d'être présents, responsables. C'est ce qu'on essaie de faire. Merci.

Abstention ?

Je profite d'avoir fini les mémoires de la série 1 pour présenter Delphine LI qui vient de nous rejoindre. Elle prend le poste de Secrétaire générale à la DGAA, donc auprès de Frédéric ALPHAND. Delphine est une ingénieure brillante. Ce n'est pas ce qu'on m'a dit, mais ce que j'ai pu vérifier. Honnêtement, quelqu'un qui va apporter encore – il y en avait déjà beaucoup – mais nous en avons toujours besoin, beaucoup de matière grise et beaucoup de réflexions au sein du département. Merci et bienvenue.

N° 2/01

M. LE PRÉSIDENT. Nous attaquons les rapports de la série 2. Je passe la parole à Véronique VEAU pour le festival départemental du patrimoine « Emmenez-moi ».

Mme VEAU. Merci. Donc la quatrième édition du Festival départemental du Patrimoine « Emmenez-moi » se déroulera du 24 juin au 10 juillet 2022. Il aura pour cadre 14 sites remarquables du territoire : les villes historiques de Nemours, Coulommiers et Briecomte-Robert ; les villages d'Égreville, Donnemarie-Dontilly, Montceaux-lès-Meaux, Larchant et Saint-Loup-de-Naud ; les châteaux de Jossigny, du Martroy, de Paley et de Blandy les Tours ; le site ferroviaire de Longueville et l'espace naturel sensible du Bois de la Barre à la Ferté-sous-Jouarre. Sur chacun des lieux associés au Festival, des partenariats sont mis en place avec le gestionnaire du site, les collectivités et les associations locales afin de formaliser les engagements respectifs en matière de programmation culturelle et artistique, d'organisation, de promotion et de communication.

Il est donc proposé à l'assemblée départementale le présent rapport cadre en amont des conventions de partenariat entre le Département et les différents partenaires qui seront présentés en commission permanente à partir du mois de juin. Il y a 4 nouveaux sites cette année. En revanche, le budget est constant à 300 000 euros. Cela nous permet de faire rayonner les territoires de Seine-et-Marne.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Véronique. Quel était l'avis de la commission des finances, Jean-Louis ?

M. THIERIOT. Avis conforme de la Commission, M. le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 2/02

M. LE PRÉSIDENT. Je laisse la parole à Xavier VANDERBISE.

M. VANDERBISE. Le Département et la Région Ile-de-France sont actionnaires à part égale de la société publique locale Plateforme d'Approvisionnement de la Restauration Scolaire de l'Est Francilien créée le 22 avril dernier. Cette structure juridique est destinée à la fois à porter la construction, puis dans un second temps l'exploitation de l'outil industriel. En mai 2021, le programme et le coût total des travaux estimés à 44 millions d'euros HT ont été arrêtés. Le marché de conception-réalisation pour choisir l'équipe qui sera en charge de la construction du bâtiment sera notifié très prochainement. Cependant, dans une logique de sécurisation et afin de légitimer l'ASPL dans sa mission de maître d'ouvrage, il apparaît nécessaire de conclure un contrat de concession de travaux entre l'ASPL et les deux actionnaires – le Département étant l'unique signataire car coordonnateur du projet. Il s'agit aussi de mettre en place une convention constitutive d'un groupement d'autorité concédante signée par les deux actionnaires.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Xavier. Oui, Anthony GRATACOS.

M. GRATACOS. Merci, Monsieur le Président. Je vais être un peu hors sujet sur cette question. Là, cela concerne la construction de la plateforme, mais on ne nous a pas encore présenté le principe de fonctionnement de cette plateforme. On est interrogé, et c'est légitime, dans les conseils d'administration des collèges sur la façon dont ça va s'organiser. Est-ce que les chefs de cuisine auront toujours leur indépendance, pourront s'approvisionner en dehors ? Ou bien est-ce qu'il n'y aura plus que cette plateforme pour s'approvisionner ? Est-ce qu'il y aura des menus imposés ? Quels sont les économies qu'on en attend ? Bref, il y a beaucoup de sujets. On aurait aimé qu'on nous le présente avant de lancer la construction alors qu'on ne sait pas à quoi s'en tenir.

M. VANDERBISE. Je vais vous répondre. Je suis particulièrement étonné, vous m'avez accompagné durant les visites des collèges de votre canton. Je pense que nous avons dit et redit à plusieurs chefs de cuisine que d'une part ils garderont leur autorité, qu'il n'y aura pas de menu imposé, mais qu'effectivement on ne mangera plus de fraises en février, mais on mangera des produits locaux. Bien entendu qu'il y aura des réunions et que cela va se faire au fil du temps. Aujourd'hui, on en est juste à la conception du bâtiment et du choix des différents opérateurs. Bien entendu qu'il y aura des réunions et qu'on va expliquer tout cela. Le but est avant tout que les collégiens mangent local, mangent mieux encore. Mais, les chefs de cuisine garderont leur autorité. Il n'y aura pas de menu unique. Ca, nous l'avons dit et redit. Là, je vous remémore notre visite des collèges de votre canton.

M. GRATACOS. Il n'y a pas de problème avec ça. Effectivement, j'étais présent et j'ai entendu, mais ce n'est pas la même chose que de répondre en séance, vous en conviendrez. Et j'ajoute, parce que vous semblez penser qu'on a un problème avec ce projet, qu'on est tout à fait favorable. Nous y portons de l'intérêt et nous souhaitons juste savoir comment cela fonctionne. Et pas seulement la question des menus. C'est aussi quels vont être les partenariats passés avec les agriculteurs, la dose de local, la dose de bio, etc. C'est le principe dans son ensemble. Mais nous ne nous y opposons pas, bien au contraire.

M. VANDERBISE. J'ai bien compris, Monsieur GRATACOS. Tout cela sera indiqué au fur et à mesure du temps.

M. LAVENKA. Pour compléter, il y a trois administrateurs du Département, trois administrateurs de la Région et c'est vrai que votre groupe n'est pas représenté. Virginie THOBOR est administratrice, donc j'imagine qu'elle fait davantage le lien avec les membres de son groupe. Donc, ce qu'on peut vous proposer peut-être avec les administrateurs, c'est de faire une réunion spécifique, vous présenter le projet, son point d'étape. Cela a déjà été fait à plusieurs reprises. Et puis, on peut même imaginer que vous soyez personnalité qualifiée invitée au sein du conseil d'administration. Pour que vous soyez pleinement intégrés aux choix qui sont faits.

M. LE PRÉSIDENT. Ca vous va ?

M. GRATACOS. Oui.

M. LE PRÉSIDENT. Quel était l'avis de la commission des finances, Daisy ?

Mme LUCZAK. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Qui est contre ? Abstention ?

N° 3/01

M. LE PRÉSIDENT. Le meeting d'athlétisme, Bouchra.

Mme FENZAR-RIZKI. Merci, Monsieur le Président. Je vais vous parler du meeting d'athlétisme qui aura lieu le mardi 17 mai au stade Philippe Mahut à Fontainebleau. C'est un meeting qui est porté par le comité départemental avec le soutien de la fédération française. Il est en partenariat avec la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau et nous-mêmes. Ce meeting a été volontairement placé 48 heures après le meeting international de Montgeron dans le 91 qui a plus de 35 ans d'expérience. Il nous permet de bénéficier des athlètes internationaux de haut niveau. Ce nouveau meeting qui va être le premier en Seine-et-Marne a été retenu par la FFA et fait partie des 9 meetings nationaux inscrits dans le calendrier fédéral. Nous travaillons avec le comité et la fédération depuis quelques mois déjà pour la préparation et pour qu'ils puissent répondre à nos nouvelles exigences politiques, à savoir que chaque événement soutenu par le Département doit s'adresser au plus grand nombre. Donc, il a été demandé d'avoir un événement handi. Donc, il y aura une compétition handisport avec deux épreuves. Et également, que les scolaires soient partie prenante de cet événement. Donc, en faveur des écoles élémentaires de l'agglomération qui ont le label génération 2024 et Terre de Jeu, il y aura des événements connexes. Mais également avec le comité départemental d'UNSS, on aura une rencontre interacadémique des sections sportives. Donc, les trois sections sportives que nous avons dans le département à Savigny-le-Temple, Meaux et Bussy-Saint-Georges. Et on aura également d'autres sections sportives du Val de Marne, Seine-Saint-Denis et Essonne.

Il vous est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 50 000 euros en faveur du comité départemental.

M. LE PRÉSIDENT. Quel était l'avis de la commission des finances Isoline ?

Mme GARREAU. Avis conforme, M. le Président

M. LE PRÉSIDENT. Je voudrais vraiment remercier Bouchra et la Direction des Sports. Je ne sais pas si vous l'avez vu dans le corps du mémoire, mais il n'est plus possible d'imaginer un accompagnement pour telle ou telle manifestation sportive sans qu'on y associe un peu plus les Seine-et-Marnais et notamment les jeunes. Je ne vous cache pas que j'ai eu une discussion, pas plus tard qu'hier, avec Bouchra et les services où on parlait d'un accompagnement pour une manifestation où je ne trouvais pas ce lien qu'il peut y avoir entre cette manifestation qui se fait sur notre territoire et l'association qui peut en être faite avec nos Seine-et-Marnais, avec nos clubs... Certes tel ou tel meeting en termes d'attractivité, mais je crois qu'il faut aller beaucoup plus loin que cette notion d'attractivité. C'est aussi comment faire participer un peu plus nos Seine-et-Marnais et notamment nos jeunes dans la chance que nous pouvons avoir d'accueillir telle ou telle manifestation. Je pense qu'il faut le partager un peu plus que ce que nous faisons jusqu'à présent. Donc, c'est ce que fait Bouchra et les services. Et je tiens vraiment à la remercier sur cette initiative qui a été prise.

Mme GOBERT. Nous n'avons pas notre experte en sport. Je pense qu'elle aurait partagé le propos. Il y a effectivement un enjeu fort de faire le lien avec les associations du secteur, mais aussi de faire le lien entre les manifestations selon les sports. On voit que, souvent, on a des manifestations de différents niveaux qui sont structurées sur notre territoire, mais on n'a pas forcément le lien. L'athlétisme est un exemple flagrant. Je pense que cela a un sens, pour les sportifs presque professionnels mais aussi pour les sportifs jeunes ou moins jeunes qui s'engagent dans une pratique, et aussi la maîtrise de notre territoire par tous et notamment nos habitantes et habitants.

M. LE PRÉSIDENT. Vous avez raison. C'est la raison pour laquelle en matière d'athlétisme, j'ai accueilli avec beaucoup d'entrain l'initiative prise par la commune de Montévrain de faire un vrai terrain d'athlétisme qui sera le pendant pour le nord de ce qui existe à Fontainebleau. Je pense que ce sera une très bonne chose. Et là aussi, cette volonté d'avoir un

meeting digne de ce son nom aussi dans ce secteur et pas simplement à Fontainebleau, même si j'ai beaucoup d'affection pour la cité impériale. D'ailleurs, hier, j'ai inauguré l'extension du collège Lucien Cezard qui était magnifique. Mais, là aussi, ce souci, ce qui guide la majorité, l'équilibre de nos territoires entre le nord, le sud, l'est et l'ouest. J'abonde totalement dans votre sens.

Qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 3/02

M. LE PRÉSIDENT. Je laisse la parole à Bouchra pour Team 77.

Mme FENZAR-RIZKI. Le dispositif Team 77 porté par le Département est un partenariat pluriannuel 2022-2024 avec des athlètes de haut niveau licenciés au sein d'un club seine-et-marnais visant l'objectif de décrocher une sélection pour les jeux olympiques et paralympique. Il existe plusieurs catégories. La catégorie or est pour les athlètes qui ont déjà participé à une ou plusieurs olympiades et qui sont médaillés avec un montant de 10 000 euros maximum. La catégorie argent, pour les athlètes qui ont participé, mais qui ne sont pas médaillés, est de 6 000 euros maximum. Et pour la catégorie bronze, ce sont les athlètes qui n'ont jamais encore participé, potentiellement médaillés en 2024. Cette première attribution est en faveur de 14 athlètes pour un montant total de 96 000 euros. Je vous propose donc d'une part d'approuver le dispositif Team 77, décrit au paragraphe 2 du présent rapport, d'autre part d'attribuer les aides financières afférentes à ce dispositif.

M. LE PRÉSIDENT. Quel était l'avis de la commission des finances, Sandrine ?

Mme SOSINSKI. Avis conforme Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 4/01

M. LE PRÉSIDENT. Je laisse la parole à Bernard COZIC.

M. COZIC. Merci, Président. Créés par la loi SV de décembre 2015, les Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) se sont substitués aux conventions tripartites pour devenir les nouveaux dispositifs de contractualisation de référence entre le Département, l'ARS et les Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes, conclus pour une durée de cinq ans renouvelable. Dans ce cadre, il vous est proposé d'approuver le CPOM, avec le Gestionnaire : la Fondation Diaconesses de Reuilly, couvrant les six Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) en Ile-de-France, avec un seul en Seine-et-Marne. Il s'agit de la résidence Les Acacias de Mitry-Mory, qui compte 60 places d'hébergements permanents et 2 places d'hébergements temporaires habilité à l'Aide Sociale.

M. LE PRÉSIDENT. Quel était l'avis de la commission des finances, Sandrine ?

Mme SOSINSKI. Avis conforme, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Y a-t-il des demandes de parole ? Oui.

Mme GOBERT. Oui, merci. Vous nous proposez d'adopter les dispositions d'un CPOM pour l'EHPAD Les Acacias, la Fondation s'engage d'ailleurs sur la durée à retrouver une situation financière pérenne. Comme souvent dans le cadre des CPOM, par définition le contrat proposé se concentre davantage sur les enjeux financiers et ne peut pas travailler sur des questions de dépendance et de bienveillance. Nous en avons déjà discuté ici, et les dernières semaines ont montré à quel point la question de la bienveillance de l'accueil n'est pas toujours compatible avec un certain nombre de structures, pas seulement celles gérées par des grands groupes, puisque nous le voyons aussi pour d'autres structures associatives. Il nous semble que le Département a un rôle à jouer en mission de contrôle auprès des structures dans lesquelles il est présent structurellement, mais aussi là il lie des CPOM. Cela ne concerne pas seulement les Structures accueillant des personnes âgées, puisqu'il peut s'agir également de structures accueillant des personnes en situation de handicap. Nous pensons souvent que, derrière les beaux projets et les beaux discours de ces établissements, la réalité est différente, même malgré les jolies inaugurations, comme cela a été le cas cette semaine. L'enjeu est de travailler ensemble, et surtout de prendre en compte l'expertise des usagers que sont les personnes âgées, et les familles, qui ont beaucoup à dire sur le fonctionnement de ces établissements.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Julie.

M. COZIC. Merci Julie pour ce témoignage. Nous avons échangé à plusieurs reprises ; Je rappelle que nous sommes partenaires avec l'ARS sur le contrôle et l'accueil de ces personnes âgées vulnérables. La DGAS travaille pour le contrôle de ces établissements, et pas uniquement le contrôle financier.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Bernard. Je complète en disant que des contrôles ont déjà été lancés. Deuxièmement, j'ai demandé la création d'un observatoire de tous les EHPAD. Cela doit se mettre en place et vous aurez un retour sur les conclusions que nous aurons au fur et à mesure. J'ai partagé avec l'ARS et le préfet que je souhaite la transparence totale sur ces sujets. Je ne voudrais pas que certains sujets soient emparés par la presse. En amont, notre responsabilité est de pouvoir contrôler et réagir. Nous devons être vigilants dans certains endroits, parfois aller plus loin que simplement de la vigilance, mais cela marche dans d'autres endroits. Nous avons tous des exemples où il est rassurant de savoir des parents, ou des grands-parents, dans telle ou telle Structure. Je ne voudrais pas qu'une généralisation soit faite sur les systèmes français, plus particulièrement dans notre département, parce qu'il y aura eu des dérives. Encore une fois, la confiance n'exclue pas le contrôle, pas uniquement d'un point de vue financier.

Ce qui m'inquiète le plus, c'est le recrutement des agents dans ces EHPAD. C'est la difficulté que nous rencontrons aujourd'hui. C'est la formation aussi qu'il va falloir intégrer les

uns et les autres. Une filière aurait dû être identifiée et accompagnée, mais cela n'a pas été fait et souvent, nous retrouvons des gens qui font, par défaut, telle ou telle mission. Notre responsabilité est qu'ils ne le fassent plus par défaut, mais par passion comme c'était le cas il y a quelques années. Le défi est là et nous aurons besoin de tout le monde. Mais vous avez raison, Julie GOBERT, dans le sens que nous devons être très vigilants.

Je rappelle aussi que nous devons être cohérents dans cette politique nationale sur l'accompagnement des séniors. A la fois sur les EHPADs et sur le maintien à domicile. Faut-il là aussi, marcher sur les deux jambes en même temps ? Nous ne devons pas être incohérents dans telle ou telle mesure prise. Cela fait partie des échanges que j'ai pu avoir avec une ministre.

Qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 4/02

M. LE PRÉSIDENT. Bernard.

M. COZIC. C'est un avenant pour les 140 services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) ; 23 sont aujourd'hui autorisés et tarifés par le Département au travers du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens pour intervenir auprès de milliers de personnes âgées et en situation de handicap. En vigueur jusqu'au 31 décembre 2022, les CPOM passés sont toutefois aujourd'hui bousculés par la loi du 23 décembre 2021 de Financement et de Sécurité sociale pour l'année 2022, qui instaure notamment un tarif national obligatoire de 22 euros par heure d'intervention. Aussi, il vous est proposé d'approuver l'avenant 2022 au Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens entre le Département et les SAAD autorisés et tarifés afin de prendre en considération les modifications résultant de cette évolution.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Bernard COZIC. Quel était l'avis de la commission des finances, Sandrine ?

Mme SOSINSKI. Avis conforme Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 4/03

M. LE PRÉSIDENT. Je passe la parole à Anne GBIORCZYK.

Mme GBIORCZYK. Il s'agit d'habiliter la Résidence Autonomie « Les Plantagenêts » de Château Landon à l'Aide Sociale Départementale. Pour mémoire, ces Résidences Autonomie permettent à des personnes présentant une relative perte d'autonomie, de vivre dans un logement adapté, avec un premier niveau de services et de prestations. 31 sont en Seine-et-Marne et sont gérées, soit par des Organismes Publics, soit associatifs, soit par des entreprises à but-lucratif. Cette autorisation n'entraîne pas de tarification liée à une habilitation à l'Aide Sociale. Ce rappel étant fait, pour la Résidence « Les Plantagenêts » située à Château Landon, qui compte 80 places, et qui était gérée par l'Association Arpavie –titulaire de l'autorisation de l'exploitation et de de l'habilitation à l'Aide Sociale du Département. Cet opérateur se retirant, elle conserve ses autorisations, et c'est désormais Val Du Loing Habitat qui s'est organisé pour reprendre la gestion directe de cet Établissement. Dans ce cadre, la Convention validée permettra le maintien des aides du Département aux résidents et n'entraînera pas de nouvelles dépenses.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Anne. Quel était l'avis de la commission des finances, Sandrine ?

Mme SOSINSKI. Avis conforme Monsieur le Président

M. LE PRÉSIDENT. Y a-t-il des demandes de parole ?

M. COZIC. Je ne prendrai pas part au vote, étant vice-président de Val Du Loing Habitat.

M. LE PRÉSIDENT. Bien sûr Bernard. Qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 4/04

M. LE PRÉSIDENT. Je redonne la parole à Bernard COZIC.

M. COZIC. Faisant le constat commun de difficultés croissantes en matière de recrutement, non seulement des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile, mais également des Établissements dédiés, le Département de Seine-et-Marne et le Département de l'Essonne, ont fait le choix de déposer une candidature commune auprès de la CNSA et de la DGAAS, dans le cadre de l'appel à projet publié en début 2021 et relatif au développement de la Plateforme des Métiers de l'autonomie des personnes âgées et handicapées. Cette candidature a été facilitée par l'existence d'un opérateur commun, la Maison de l'Emploi et de la Formation de Paris Grand Sud, œuvrant pour créer une dynamique de professionnalisation des Services de maintien à domicile sur les deux Territoires. Le projet a été retenu le 19 octobre 2021. Aussi, il vous est aujourd'hui proposé d'approuver la signature d'une Convention entre la CNSA, pour l'Autonomie, et la Maison de l'Emploi et de Formation Paris Grand Sud, en partenariat avec le Département de l'Essonne pour la mise en place de cette plateforme.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Bernard. Quel était l'avis de la commission des finances, Sandrine ?

Mme SOSINSKI. Avis conforme Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Oui, Marie-Line PICHERY.

Mme PICHERY. Monsieur le Président et chers collègues, ce que vous proposez est particulièrement intéressant. Vous comprendrez qu'avec ma casquette de Vice-présidente de Grand Paris Sud à l'inclusion républicaine, je trouve que le travail qui sera mis en place avec la Maison de l'Emploi et de la Formation Grand Paris Sud à Moissy-Cramayel est essentiel. C'est essentiel aussi dans le cadre de la représentation de l'ensemble du Département comme vous l'avez souligné tout à l'heure, y compris dans ces domaines-là. Vous l'avez rappelé il y a quelques instants, les personnes qui manquent d'autonomie aujourd'hui ont besoin de pouvoir vivre décemment ; elles doivent être accompagnées. C'est le sens de ces métiers qui doivent permettre à nos séniors, grands séniors, en manque de mobilité, ou frappés de handicap, de pouvoir vivre le mieux possible. Cette situation est inquiétante ; aujourd'hui il y a un manque réel et clair d'appétence pour ces métiers, bien que des efforts soient faits, comme celui que nous allons mettre en place, mais aussi dans le cadre des lycées. Nous avons 11 lycées qui ont accueillis des formations de Baccalauréat Professionnel « Accompagnement, Soins et Services à la Personne », et l'Université de Paris Est Créteil a lancé un Campus des métiers et des qualifications « Santé, autonomie, bien-vieillir ». Bien sûr, c'est essentiel et c'est un démarrage, mais il prend naissance dans la volonté d'orientation au niveau de l'enseignement dans le secondaire et démontre qu'ils ne sont pas des sous-métiers. C'est souvent le cas et nous ne devons pas mentir sur cette réalité. Il s'agit de montrer que ce sont de vrais métiers, avec un avenir sur lequel il faudra réfléchir. C'est le sens de cette plateforme ; la progression et la valorisation de ces métiers. Aujourd'hui, il faut admettre que la valorisation de ces métiers est plus qu'incertaine auprès des jeunes. La plateforme qui est lancée s'adresse à un public jeune, à des allocataires du RSA et des salariés en insertion. L'objectif est double ; d'une part permettre de créer, ou de recréer, son parcours professionnel, d'autre part la volonté affichée de pouvoir faire découvrir une filière d'avenir, contrairement à ce que nous pourrions en penser. Cette filière ne peut que progresser, mais doit le faire dans le bon sens. Nous ne devons pas se contenter de l'aspect quantitatif, mais aller plus loin dans le cadre de l'aspect qualitatif ; de vraies filières avec des métiers bien rémunérés. C'est notre responsabilité collective de bien afficher notre volonté des revalorisations salariales que doivent obtenir les employés des Services d'Aide à Domicile notamment. C'est essentiel car ce sont souvent des métiers qui ne sont pas à temps complet, mal rémunérés, voire très mal rémunérés à temps complet. Ces métiers sont souvent exercés par des femmes, parfois en situation de monoparentalité. Bien évidemment, nous voterons pour cette plateforme puisque c'est un outil qualitatif de plus.

L'intérêt est d'avoir deux collectivités territoriales, une communauté d'agglomérations et des Départements qui sont à la frange de l'Essonne et de la Seine-et-Marne. Je suis ravie que l'agglomération du Grand Paris Sud, qui se trouve sur les deux départements, puisse être un outil au service des deux collectivités, avec lesquelles elle se doit de travailler.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, rien à ajouter. Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 4/05

M. LE PRÉSIDENT. Je passe la parole à Emma ABREU.

Mme ABREU. Merci Monsieur le Président. Lancé en octobre 2019 par l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France, en partenariat avec l'ensemble des Départements franciliens, l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Solutions innovantes pour faire face au défi du grand âge », destiné à faire évoluer l'offre d'accompagnement des personnes âgées en Établissement ou à domicile, trouve sa finalité suite à un report de presque deux ans. Sur 57 dossiers reçus, 7 dossiers d'opérateurs seine-et-marnais ont été sélectionnés, à savoir ceux des EHPAD publiques nord seine-et-marnais du Bassin de vie de Coulommiers pour un projet de plateforme de ressources, pour un coût de 163 225, dont 123 600 pris en charge par l'ARS et 39 625 par le Département ; De l'EHPAD du groupe hospitalier du sud seine-et-marnais pour un dispositif d'accompagnement nocturne et accompagnement des troubles psychiques, pour un coût de 233 600 ; Du Noble Age santé EHPAD les Berges du Danube, pour un pôle santé de Serris, au domicile, pour un coût de 450 000 euros ; De l'EHPAD Solemnes, de Savigny-le-Temple pour un projet EHPAD territorial, pour un coût de 170 000 euros ; De l'Association pour le Maintien à Domicile, le SSIAD de Saint-Fargeau-Ponthierry pour un projet de télésanté, pour un coût de 140 000 euros ; Du groupe hospitalier Est Francilien sur le site de Coulommiers Jouarre pour un projet de télémédecine, pour un coût de 18 000 euros ; Du SSIAD de Melun pour un projet de télémédecine, pour un coût de 10 267 euros.

Aussi, il vous est aujourd'hui proposé d'approuver les résultats de l'AMI, ainsi que le financement du Département à hauteur de 39 625, 79 250 sur deux ans, en faveur du projet de plateforme de ressources pour les EHPAD publiques du nord. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Emma. Quel était l'avis de la commission des finances, Sandrine ?

Mme SOSINSKI. Avis conforme Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 4/06

M. LE PRÉSIDENT. Je donne la parole à Anne GBIORCZYK.

Mme Anne GBIORCZYK. Sur le champ de la lutte contre la désertification médicale, comme vous le savez le Département, depuis 2014, apporte une aide financière au fonctionnement des maisons de santé pluriprofessionnelles universitaires, les MSPU. En 2020, nous avons renouveler les conventions triennales avec les MSPU de Coulommiers, de Fontainebleau et de Torcy. Un rappel sur ces Établissements qui sont des structures de soins de premiers recours, au sein desquels exercent, de façon coordonnée, des professionnels libéraux, notamment des médecins. Elle porte les actions de santé publique et des actions de prévention. Les MSPU ont la particularité d'être liées avec les Facultés de Médecine, puisqu'elles doivent régulièrement accueillir des étudiants. Ce dispositif a pour objet de soutenir ces structures. Il vous est proposé dans ce cadre, d'apporter un soutien financier de 20 000 euros par an à chacun de ces Établissements pour les encourager dans ce travail avec les étudiants en Médecine et les Facultés.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Anne. Quel était l'avis de la commission des finances, Sandrine ?

Mme SOSINSKI. Avis conforme Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 4/07

M. LE PRÉSIDENT. Je donne la parole à Denis JULLEMIER.

M. JULLEMIER. Merci Monsieur le Président. Il s'agit de la subvention à l'Association EQUALIS au titre de l'insertion sociale des gens du voyage, partie sur laquelle leur travail est reconnu – puisque cette association a pu défrayer la chronique sur d'autres pans de son activité. Le Département s'était engagé à développer le projet social du schéma d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2020-2026 signé avec l'État. L'Association EQUALIS intervient dans le cadre de l'accès aux droits, de la scolarisation des enfants, de la lutte contre les freins à l'emploi, pour apporter un soutien concret et permettre une meilleure insertion sociale et professionnelle des gens du voyage, en lien évidemment avec nos MDS. Il vous est demandé de confirmer l'attribution à EQUALIS de la subvention habituelle de cette thématique, à savoir une subvention de 82 980 euros pour son action d'insertion sociale et professionnelle des gens du voyage. Le soutien à cette structure est identique à celle que nous avons apportée en 2020. Monsieur le Président, vous pouvez délibérer.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Quel était l'avis de la commission des finances, Sandrine ?

Mme SOSINSKI. Avis conforme Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Simplement pour vous éclairer, cela a fait l'objet de nouvelles discussions entre le préfet et le Département sur la situation d'EQUALIS. Sachez que les injections sont suivies d'effets puisqu'un Directeur Général provisoire sera nommé dans un premier temps. De façon parallèle, un recrutement se fait pour un nouveau Directeur et donc, nous avons un changement qui s'opère au niveau de la Direction. Je crois que la dernière opération en date, notamment le séminaire, a été « la goutte qui fait déborder le vase ». Encore une fois, je vous rassure sur la teneur de l'audit qui avait été fait, où d'un point de vue professionnel, il était reconnu que les « agents » d'EQUALIS remplissaient leurs tâches. Ce que nous attendions arrive avec ce changement de Direction qui sera opérationnel dans les jours qui viennent.

Oui, Vincent.

M. ÉBLÉ. Merci Monsieur le Président pour ces informations concernant EQUALIS. La Presse s'était également fait l'écho de difficultés à peu près de même nature, avec un opérateur important dans le département, qui est l'ADSEA. Sur cet autre opérateur, auriez-vous des éclairages à nous donner ?

M. LE PRÉSIDENT. Alors j'ai un rapport diligenté et fait par nos services. J'ai le rapport définitif qui m'a été remis et j'en ai remis d'ailleurs un exemplaire à l'État, puisqu'il était aussi indirectement partie prenante en la matière. Je l'ai lu personnellement et je vois mes services pour voir comment faire évoluer la situation. Je crois savoir que nous aurons certainement un changement du côté de la gouvernance et de la Direction, qui me semble nécessaire. Le président actuel a demandé à me rencontrer dans les jours qui viennent, et je pense qu'il faut redonner de la sérénité à cette association qui est partenaire du Département depuis des années et qui a toujours réussi à répondre présent, même parfois dans l'urgence. Il faut que nous soyons très conscients de ce qui a été fait. Je reviendrai vers vous pour l'ADSEA 77.

M. ÉBLÉ. Cela peut être même hors séance, si vous souhaitez maintenir une forme de discrétion sur les informations que vous auriez à nous transmettre. Évidemment les missions de cet organisme sont totalement centrales et liées à nos propres compétences légales et je ne vois pas bien comment nous ferions sans ces opérateurs associatifs à nos côtés.

M. LE PRÉSIDENT. Nous sommes d'accord. Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Non. Qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 4/08

M. LE PRÉSIDENT. Soutien des populations fuyant la guerre en Ukraine, Cindy.

Mme MOUSSI-LE-GUILLOU. Merci Monsieur le Président. Bonjour à toutes et à tous. En effet, suite à l'invasion de l'Ukraine par la Russie, le Département de Seine-et-Marne a souhaité soutenir les populations fuyant le conflit et amenées à se réfugier sur le Territoire. Dans un premier, c'est donc un soutien matériel et financier qui a été activé afin de fournir une aide directe. Le Département de Seine-et-Marne a fait don de matériel d'urgence à la Protection Civile et a débloqué un fond pour une aide sur place de 50 000 euros, lors de sa dernière Commission Permanente. En parallèle, la plateforme Seine-et-Marne Entraide, qui est destinée à recenser toutes les informations nécessaires aux personnes susceptibles d'apporter leur aide, et aux initiatives locales, a été réactivée. Enfin, et conformément aux engagements du Président du Conseil Départemental lors de la dernière Commission Permanente, il est proposé d'apporter un soutien complémentaire aux associations caritatives œuvrant sur le Territoire, et qui sont déjà en première ligne pour répondre aux besoins de ces publics aux côtés de nos travailleurs médico-sociaux et sociaux. Cet abondement à la Convention annuelle à hauteur de 100 000 euros, qui représentent plus d'un quart du budget total normalement alloué aux associations caritatives, sera ventilé de la manière suivante : 24 390 euros à la Croix Rouge Française, 24 390 euros au Secours Catholique, 24 390 euros au Secours populaire français, 24 390 euros aux Restos du Cœur et enfin, 2 440 euros à la Banque alimentaire Paris Ile-de-France. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Quel était l'avis de la commission des finances, Jean-Louis ?

M. THIERIOT. Avis conforme bien évidemment Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Jean-Louis. Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Non. A événement exceptionnel, réponse exceptionnelle ; je vous ai dit tout à l'heure que les jeunes collégiens ont fait un don par mon intermédiaire, à l'Ukraine, de 500 euros. Ne soyez pas surpris ; j'ai demandé à mes services de faire un mot de remerciement à l'ensemble de ces collégiens, signés par tous les Conseillers départementaux de Seine-et-Marne. Vous allez avoir un document qui va circuler tout à l'heure où il s'agit du remerciement, signés par tous les Conseillers départementaux à nos collégiens de Fontainebleau.

Qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 5/01

M. LE PRÉSIDENT. Nous passons aux rapports de la série 5. C'est Béatrice RUCHETON.

Mme Béatrice RUCHETON. Conformément au partenariat par voie de convention avec l'association AQUI'Brie, il est proposé de fixer le montant accordé au titre du budget 2022 par avenant financier, en soutien à ces actions menées, pour un montant de 130 000 euros.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Béatrice RUCHETON. Y a-t-il des questions ou des remarques ? Qui est contre ?

M. CHANUSSOT. Je ne participerai pas au vote.

M. LE PRÉSIDENT. Abstention ? Merci.

N° 5/02

M. LE PRÉSIDENT. Sur l'avenant qui concerne les CEE, les Certificats d'Économie d'Énergie. Béatrice RUCHETON.

Mme RUCHETON. Merci Monsieur le Président. Dans le cadre de sa politique en faveur de la rénovation énergétique, le Département s'est porté volontaire pour être porteur associé du programme SARE, Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique. Dans ce rôle, il s'engage à atteindre les objectifs chiffrés en matière de rénovation énergétique et à reverser aux EPCI engagés dans le programme, des fonds CEE (Certificats d'Économie d'Énergie) pour financer le déploiement d'une plateforme territoriale de la rénovation énergétique locale. Sur le périmètre d'action du Département, nous avons 5 structures qui sont dans le cadre de ce portage ; le Parc naturel régional du Gâtinais français, la Communauté de communes du pays de Montereau, Seine-et-Marne environnement, Solidaires pour l'habitat Paris Hauts-de-Seine Val d'Oise, et l'Association Départementale pour l'Information sur le Logement du Val d'Oise. Des conventions, bien entendu, formalisent ce partenariat. Le programme SARE, apportant de nouvelles méthodes et modalités de travail, ainsi qu'une conjoncture de fortes sollicitations des particuliers auprès des structures de mise en œuvre (Évolution de l'accès à « ma prime Rénov' », appelé depuis début 2022 « Espace conseil France Rénov' », ex-Conseil FAIRE), ont rencontré des difficultés dans l'accomplissement de leur mission. Face à celles-ci, l'État en partenariat avec les porteurs associés et l'ADEME, a décidé d'apporter une aide financière exceptionnelle aux structures pour palier une éventuelle fragilité économique pouvant conduire à une dégradation du service rendu aux populations. Cette aide se décompose en deux volets ; l'un pour le recrutement des conseillers, l'autre pour la structure. Cet avenant vient compléter une première aide déjà versée en 2021. Vous avez le tableau avec la répartition.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Béatrice RUCHETON. Y a-t-il des questions, des remarques ? Non.

Mme GARREAU. Pour les deux rapports qui viennent d'être présentés, la Commission Finances a donné un Avis conforme Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Avis favorable de la Commission des Finances. C'est une formidable réussite territoriale et nous le devons aussi à l'implication des équipes du Département.

Qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 6/01

M. LE PRÉSIDENT. Brice RABASTE, pour un point important sur la phase 2 de l'Électrification de la ligne Paris-Troyes

M. Brice RABASTE. Oui, merci Monsieur le Président. Nous devons approuver aujourd'hui la première Convention de financement des études du projet de la phase 2 de l'Électrification de la ligne Paris-Troyes. L'État, les Régions, les Départements, les EPCI et les villes concernées sont impliqués dans ce projet qui s'avère nécessaire et attendu. Dans le cadre de cette délibération, ne sont concernées que les études de la phase 2. La participation du Département s'élève à près de 300 000 euros sur près de 18 000 000 euros au total.

M. LE PRÉSIDENT. Nous parlons bien de la phase 2, entre Nogent et Troyes, mais une solidarité de l'ensemble des Territoires a eu lieu, notamment Grand Est, les Départements de l'Aube, qui ont financés la phase 1 qui nous concernait, entraînant une réciprocité naturelle avec nos amis de l'Aube.

Y a-t-il des questions ? Non. Quel était l'avis de la commission des finances ?

Mme SOSINSKI. Avis conforme Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 6/02

M. LE PRÉSIDENT. Brice RABASTE, sur une évolution de nos règlements circuits spéciaux scolaires.

M. Brice RABASTE. Oui, merci Monsieur le Président. En septembre 2022, Ile-de-France Mobilités, dans le cadre des DSP, va reprendre la gestion des circuits spéciaux scolaires au nord-est du Département, dans cette première phase. Toute l'offre sera reprise comme prévue, exceptés les transports méridiens qui sont visiblement considérés comme « temps périscolaire » et n'entrent pas dans le champ de compétences d'Ile-de-France Mobilités. Si vous l'approuvez, il est proposé par le Président et le Département, pour que nous puissions maintenir les circuits méridiens utiles à nos élèves, en les organisant, et en cofinancement avec Ile-de-France Mobilités à parts égales de 50 %. Nous avons tenu des réunions publiques avec les Conseillers départementaux concernés pour évoquer ce projet très attendu par les collectivités locales, les villes, ainsi que les EPCI. Nous devons aujourd'hui approuver le dispositif de conventionnement, ne pas reconduire le dispositif d'aides au transport pour les élèves internes, en dehors de l'Ile-de-France. Cela ne concerne que 4 familles, sachant qu'elles peuvent bénéficier du soutien de droits communs dans le cadre du forfait imaginaire. Nous devons également adopter le projet de mise à jour du Règlement départemental du transport adapté aux élèves étudiants handicapés.

M. LE PRÉSIDENT. C'est une décision importante pour nos RPI ruraux notamment, très attendue, une vraie « bouffée d'oxygène » j'imagine que tout le monde confirme.

Oui, Marianne MARGATÉ.

Mme MARGATÉ. Concernant les circuits scolaires, c'est une mauvaise surprise de la part d'IDFM, qui s'inscrit dans la mise en concurrence des transports dans notre Département. Nous ne pouvons que dénoncer avec vous le désengagement d'Ile-de-France Mobilités sur le financement des circuits scolaires sur le temps de la pause méridienne. C'est une nouvelle démonstration que l'objectif de la mise en concurrence n'est pas d'améliorer le service public et de garantir la prise en compte des spécificités des territoires, mais de réduire les coûts avec des incidences sur les salariés – on l'a vu suite au mouvement social important de la rentrée précédente – sur les usagers et les finances des autres collectivités locales, contraintes de s'engager financièrement pour maintenir le service public. Pourtant, la Présidente d'IDFM s'est largement répandue sur la défense des territoires ruraux en Ile-de-France, la ruralité francilienne, la nécessité d'impact de juste-retour pour les territoires ruraux. Force est de constater que ses actes sont éloignés de ses déclarations, et que ce sont les collégiens et leur famille vivant en milieu rural, qui en paieront le prix fort. Vous précisez, dans ce mémoire, que le Département organisera et financera les circuits méridiens en ce qui concerne la rentrée 2022. Pouvons-nous avoir le nombre de collèves et de collégiens concernés, sur l'ensemble des mises en concurrence sur le territoire, puisque nous sommes actuellement sur 3 DSP attribués, pour pallier ce désengagement d'Ile-de-France Mobilités sur l'année scolaire 2022-2023 ? Pouvez-vous nous donner des garanties sur la pérennité de la prise en charge départementale, dans le cas où le désengagement d'IDFM se confirmerait ? Merci.

M. RABASTE. Si je peux me permettre, sur le fait qu'Ile-de-France Mobilités ne puisse pas continuer cet exercice du transport méridien, c'est parce qu'il est considéré comme transport périscolaire et qu'à ce titre, ils n'auraient pas la compétence. Nous travaillons avec eux, et ils attendent toujours une réponse de l'État pour savoir s'ils peuvent ou ne peuvent pas le maintenir, ou du moins continuer à le financer. Vous connaissez le temps de la décision publique, il était nécessaire que nous nous engagions dans cette démarche pour ne pas laisser les EPCI, et surtout les RPI, les élèves de primaire et élémentaire, et rester « à l'aveugle ». En revanche, nous attendons toujours une réponse de l'État. Nous avons vu récemment avec le Président, le Directeur Général d'Ile-de-France Mobilités pour rappeler notre attachement à ce dispositif, à son financement, à sa pérennité, et que nous continuerons dans ce sens compte tenu

de l'importance de la réussite scolaire, qui passe aussi par la qualité des transports offerte aux élèves. Nous vous transmettrons les chiffres qui concernent les établissements au nord-est du Département, ensuite le provinois, puis le reste en 2026. La question de compétence est importante. Concernant la dimension sociale que vous avez évoquée, elle nous a tous interpellée, en tant que représentants d'Ile-de-France Mobilités de Seine-et-Marne, avec la demande expresse du Président et de cette Assemblée. Des améliorations nettes, proposées par Ile-de-France Mobilités, ont été faites avec la mission BAILLY, pour cette prise en compte des questions sociales, du bien-être au travail, mais aussi de l'efficacité technique à assurer les transports, dans les futurs marchés tel que cela semble être le cas pour le moment.

M. LE PRÉSIDENT. Y a-t-il d'autres demandes de paroles ? Je ne voudrais pas rentrer dans un débat politique, mais juste avoir un point de vue factuel. Certains élus, notamment du nord du Département, comprendront le sens de mes paroles. Il ne faut pas oublier que la problématique Ile-de-France Mobilités est sa santé financière, qui a été hypothéquée en grande partie par notre CDG Express. Le jour où l'État répondra comme il doit répondre à certains aménagements de notre territoire, sans se défausser sur les uns et sur les autres, nous y verrons peut-être plus clair.

Quel était l'avis de la commission des finances, Sandrine ?

Mme SOSINSKI. Avis conforme Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 7/01

M. LE PRÉSIDENT. Je passe la parole à Daisy LUCZAK.

Mme LUCZAK. Dans ce rapport, il s'agit de rendre compte de la gestion de la dette de trésorerie les instruments de couverture du risque financier pour l'exercice 2021, sachant que le Président a une délégation de compétences. J'ai le plaisir de prendre les grandes lignes de ce rapport et je suppose que tout le monde en a pris connaissance. Nous avons des conditions de financement excellentes en 2021, sans oublier de vous rappeler l'excellente notation obtenue par Standard & Poor's. La réduction de l'encours de dette s'est poursuivie en 2021. Vous avez toutes les courbes décroissantes, ainsi que les mobilisations d'emprunts qui ont été optimisés sur 2021, un encours à la composition sécurisée diversifiée, au profil piloté dans les différents emprunts, les taux variables, les taux moyens (1,80 en 2021 contre 1,90 en 2020). C'est un travail détaillé de la Direction des Finances qui est excellent à travers l'appui de nos conseillers. Nous avons une large diversification des sources de financement ; nous avons un « camembert » très partagé. Nous avons de nombreux partenaires et nous sommes convoités, donc nous pouvons négocier. Le profil d'amortissement est piloté avec les capacités financières du Département, sans oublier la trésorerie quotidienne qui est excédentaire, et les produits financiers (Contrairement à des charges financières), comme nous en avons l'opportunité. Félicitations aux équipes, ainsi qu'à la rigueur de l'exécution budgétaire de l'ensemble des Directions, puisque la Direction des Finances seule, ne pourrait pas avoir d'aussi bons résultats si elles ne s'associaient pas à cet objectif.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Daisy. Je m'associe également aux félicitations apportées à l'ensemble des services. Vous dire aussi que nous avons recruté notre nouvelle Directrice des Finances, qui doit arriver le 3 mai. C'est une ancienne Magistrate de la Cour des Comptes.

Y a-t-il des demandes de paroles ? Qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 7/02

M. LE PRÉSIDENT. Daisy.

Mme LUCZAK. Il s'agit de la détermination du nombre des membres siégeant ; il va falloir prendre le nouvel acronyme de CST, Comité Social Territorial. Ce sont nos Représentants du Personnel, conséquence de la loi de transformation de la Fonction Publique de 2019, avec le décret d'application. La date des élections professionnelles est fixée au 8 décembre 2022. Nous restons sur un nombre équivalent à ce qui existe aujourd'hui pour les Représentants du Personnel ; 15 Titulaires, 15 Suppléants. Cela permet de regrouper les instances et entraîne une modification des membres sur les différentes CAP, ainsi que sur la formation spécialisée, anciennement CHSCT.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Daisy. Y a-t-il des demandes de paroles ? Qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 7/03

M. LE PRÉSIDENT. Daisy LUCZAK garde la parole.

Mme LUCZAK. C'est un rapport que nous avons l'habitude de vous présenter, sur la modification du tableau des emplois. Il s'agit aujourd'hui de modifier 35 emplois permanents, de créer un emploi permanent et un emploi non-permanent dans le cadre des contrats-projet. Ces différents emplois permanents modifiés concernent soit l'évolution de l'organisation des directions métiers, soit le profil du candidat recruté à mettre en adéquation avec le poste.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Daisy. Y a-t-il des demandes de paroles ? Qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 7/04

M. LE PRÉSIDENT. Daisy LUCZAK.

Mme LUCZAK. C'est très important pour nos agents de résigner la Convention conclue avec le Centre de Gestion, relative à l'organisation des concours examens professionnels pour l'année 2022, avec une provision théorique de 11 000 euros, qui est le montant effectif de 2021, mais sans limitation si nous avons davantage d'agents qui veulent suivre ces formations.

M. LE PRÉSIDENT. Y a-t-il des demandes de paroles ? Qui est contre ? Abstention ?
Merci.

N° 7/05

M. LE PRÉSIDENT. Daisy LUCZAK.

Mme LUCZAK. Je vous propose de reconventionner. Ce sera la quatrième Convention, avec le fonds d'insertion pour les personnes handicapées dans la Fonction Publique pour la période 2022-2024. Le Département de Seine-et-Marne est exemplaire en matière de handicap et en matière d'actions d'insertion et de maintien dans l'emploi des personnes handicapées. Jusque-là, nous obtenions des financements à hauteur de 50 %, mais comme nous sommes tellement « bons élèves » et que nous sommes à la quatrième Convention, la participation a été légèrement réduite. Cependant, nous avons passé le « Grand Oral » et je remercie la rapidité et la très bonne qualité de nos services concernant ces nouvelles personnes recrutées. L'auditorium, ainsi que de nombreuses associations sur le monde du handicap, ont répondu favorablement à notre demande. Nous pouvons envisager une clause de revoyure pour obtenir les 50 % d'ici quelques mois, puisque nous faisons au-delà de nos obligations.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Daisy. Y a-t-il des demandes de paroles ? Qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 7/06

M. LE PRÉSIDENT. Daisy.

Mme LUCZAK. Il s'agit d'une petite Convention, mais toujours en faveur de nos agents. C'est leur permettre l'accueil et la restauration de l'Ecole des Officiers de la Gendarmerie Nationales de Melun sur une plage horaire plus importante. C'était la demande de nombreux agents.

M. LE PRÉSIDENT. Y a-t-il des demandes de paroles ? Qui est contre ? Abstention ?
Merci.

N° 7/07

M. LE PRÉSIDENT. La 7/07, Christian ROBACHE.

M. ROBACHE. Merci Monsieur le Président. Dans le cadre de sa stratégie globale du bouclier de sécurité départemental, le Département souhaite renforcer la sécurité de ces agents travaillant dans des établissements recevant du public face aux risques d'agressions. A cet effet, le Département propose d'établir des partenariats avec les collectivités concernées afin d'identifier la réponse opérationnelle adaptée, et de définir les modalités de la procédure d'alerte vers la Police Municipale ou Intercommunale. Il s'agit du travail mené avec la commune de Provins qui aboutit à la formalisation d'une Convention de coopération, visant à être largement déployée sur le territoire. Pour rappel, sur les 18 communes sollicitées prioritairement, 10 communes se sont déjà portées volontaires pour s'engager dans cette démarche partenariale.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Christian. Y a-t-il des demandes de paroles ? Qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 7/08

M. LE PRÉSIDENT. Christian ROBACHE garde la parole.

M. ROBACHE. Le Département a mis en place un dispositif volontariste et ambitieux visant notamment à participer à la modernisation des équipements de la Police Municipale ou Intercommunale et proposant d'offrir l'opportunité à chaque commune le souhaitant, d'être accompagnée financièrement et de manière opérationnelle dans sa démarche de déploiement de la vidéo protection. Compte tenu de la montée en charge des dispositifs arrêtés dans le bouclier de sécurité et des sollicitations des communes, il vous est proposé de modifier le règlement du fonds d'aides, approuvé en décembre 2021, de manière à identifier une aide départementale aux équipements et véhicules destinés aux agents ASVP, majorer les dispositifs financiers indicatifs en étendant le bonus financier de 10 % aux acquisitions de véhicules. Celui-ci est attaché à la coopération concernant les interventions des Forces de sécurité pour la protection des sites départementaux accueillant du public, afin de favoriser une démarche de partenariat avec le Département, créant un bonus incitatif à la sécurisation par vidéo protection des sites et équipements départementaux. Donc, un bonus de 6 000 euros sera appliqué pour toutes caméras installées aux abords immédiats d'un collège, d'une MDS, d'une ENS, ou de tout bâtiment public départemental. Ce bonus sera déterminé dans la limite du coût de chaque caméra. Le taux voté le 16 décembre 2021 est de 20 % à la limite d'un coût total d'opérations de 350 000 euros. En 2016, l'Assemblée départementale avait adopté un dispositif spécifique de subvention en faveur des communes et des intercommunalités pour accompagner la mise en place ou l'extension d'installation de vidéo protection aux abords des collèges. Ce dispositif avait été étendu aux MDS en 2018, alors que le bouclier de sécurité adopté fin 2021, prévoyant une aide pour le déploiement de la vidéo protection, a vocation à intégrer le dispositif destiné aux abords des collèges et des MDS. Sur vos pupitres, vous avez un guide d'accompagnement sur la vidéo protection du bouclier de sécurité. Je remercie tous les services qui ont contribué à l'élaboration de ce document.

M. LE PRÉSIDENT. L'avez-vous tous ? Anthony GRATACOS et Marianne MARGATÉ ?

Mme MARGATÉ. Oui.

M. ROBACHE. Je remercie les services qui ont contribué à l'élaboration de ce document.

M. LE PRÉSIDENT. Qui est contre ? Abstention ? 2 absentions. Merci.

Chers collègues, nous avons terminé notre séance.

La séance est levée.